

VILLE DE LEFFRINCKOUCKE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL

Le 11 juin 2020, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 18 juin 2020, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
B. WEISBECKER




CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE

L'an deux mille vingt, le 18 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard WEISBECKER, Maire**

Présents : G.M. LEMAIRE, J.P. MOUGEL, C. DEHAESE-FLOCH, M.L. LAVALLEE-SANSON, S. THOMAS-QUENSON, P. BERTELOOT, adjoints

S. DEMARTINECOURT-SWYNGEDAUW, A.M. VERHEECKEN-CARTON, J.P. TRIQUET, H. ZERRIF-MOUKIT, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI (arrivé à la délibération n° 4_3), A. LHOMME-CAPPELLAERE, L. BAYART, conseillers

Absents : E. DAVID-LOISEL, L. CERVIER, M. VANLICHTERVELDE, Y. SANSON

Excusés ayant donné pouvoir : M. CLASSIOT à P. BERTELOOT, L. VERCRUYSSSE à P. BERTELOOT, J. KESTEL à G.M. LEMAIRE, S. VANDERHAEGHE à G.M. LEMAIRE

Secrétaire de séance : V. HENOCQ

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2019.**
- **Poste de conseiller municipal.**
- **Modification du tableau de effectifs communaux.**
- **Prime exceptionnelle.**
- **Rupture conventionnelle.**
- **Bonus ville.**
- **Tarifification produits dérivés fort des Dunes.**
- **Rapport et débat d'orientations budgétaires.**
- **Compte de gestion 2019**
- **Compte administratif 2019.**
- **Affectation des résultats.**
- **Vote des taux d'imposition.**
- **Budget primitif 2020.**
- **Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP).**
- **Attribution de subventions.**
- **Marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux.**

B. WEISBECKER : « Vous avez reçu cette convocation et vous avez vu tout en haut : vu la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du Covid-19, les organes délibérants ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs. Donc le quorum s'élevait ce soir à 9 personnes, il est largement couvert, M. Berteloot a deux pouvoirs donc ils sont valables. »

Délibération n° 0_1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2019 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE celui-ci.

Délibération n° 1_1

POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL.

L'article L238 du Code électoral, modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 - article 25, stipule que nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux.

M. Laurent Mazouni, élu à la ville de Dunkerque le samedi 23 mai 2020, perd de plein droit son mandat de conseiller municipal à Leffrinckoucke.

Le conseil municipal, en PREND acte

L. BAYART : « *Juste une remarque, après je ne sais pas, je n'ai pas été voir dans l'article, mais il y a quelque chose qui me semble inexact, à Dunkerque le conseil municipal a été proclamé par délibération le 15 mars avec proclamation des personnes élues. Donc pour moi, s'il devait y avoir une annulation, ce n'était pas le 23, du 15 au 23 pour moi il est dans un état inconnu.* »

B. WEISBECKER : « *C'est la mise en place du conseil qui s'est faite le 23 mai. Oui, il y a eu suspension pendant la crise, donc cela n'a repris qu'après, il n'y avait même pas installation des conseils. Donc, les gens étaient entre guillemets élus mais ils n'étaient pas installés. Ce sera exactement la même chose à Leffrinckoucke, nous espérons que l'élection au deuxième tour pourra se tenir le dimanche 28 juin. L'équipe élue le 28 juin ne siègera valablement qu'à partir du 5 juillet jour de l'installation du conseil municipal, où d'ailleurs on va élire son maire.* »

L. BAYART : « *Oui j'entends bien, mais pour terminer ce point, c'est à partir du moment où on est élu qu'on perd son mandat dans l'autre commune. Ce n'est pas au moment de l'installation du conseil que ce fait ce truc. Enfin moi c'est comme cela que je le voyais.* »

B. WEISBECKER : « *Bon, c'est peut être possible, mais de toute façon cela ne change rien puisqu'il n'y a pas eu de réunion électorale ou de réunion municipale plutôt, donc il n'y a pas eu de moment ou quelqu'un a siégé à tort.* »

Délibération n° 2_1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.

Vu le statut général de la fonction public territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les créations de postes ci-dessous au 1^{er} juillet 2020

- 2 postes d'adjoints administratifs

- 1 poste d'animateur.

Délibération n° 2_2

PRIME EXCEPTIONNELLE.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Leffrinckoucke.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

INSTAURE une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 17 mars au 10 mai 2020 :

- avoir travaillé en présentiel et sur une activité en lien direct avec le public
- vigilances accrues dans l'accueil du public (distance de sécurité, file d'attente, gestion de relations complexes, tensions relationnelles possibles, bienveillance et pédagogie)
- conditions de travail spécifiques en lien avec les consignes spéciales de sécurité (gestes barrières, port du masque ou autres équipements, nettoyage des surfaces professionnelles et outils de travail...)
- conditions particulières pour le travail en équipe, partage des locaux et du matériel notamment
- avoir travaillé selon un planning de travail modifié, voire un surcroît régulier d'activité
- avoir exercé son activité sous tension accrue par rapport au travail « normal »
- activités professionnelles non habituellement exercées, voire nouvelles pour certains agents.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 euros versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

AUTORISE M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire seront inscrits au budget.

G.M. LEMAIRE : « J'ai en préambule des précisions à vous apporter peut être pour anticiper les questions. Alors, en préambule je tiens à souligner que l'attribution de cette prime ne présente nullement un caractère obligatoire dans les collectivités. Cependant, devant l'implication de l'encadrement et des agents de la collectivité à répondre au mieux aux diverses mesures à mettre en place, souvent dans l'urgence, pour gérer la pandémie, M. le Maire a décidé l'étude et l'attribution d'une prime dont les critères viennent de vous être énumérés. La situation financière saine de la commune et l'estimation de dépenses non réalisées notamment au chapitre des heures supplémentaires de 2019 permettaient de dégager une enveloppe de crédit pour cette action avec le souci permanent que le budget futur n'en souffre pas. Sous la direction de la DGS, avec les chefs du service comptable, des ressources humaines et leurs agents ainsi que le service de paie, une étude complète et objective a été présentée à M. le Maire et moi-même pour déterminer les seuils des montants d'attribution. A cette occasion, M. le Maire et moi-même tenons particulièrement, devant cette assemblée, à remercier ces personnels pour la qualité de leur travail malgré une complexité liée, à la présence, à la réalité du télétravail, aux missions spécifiques, le tout sous le couvert d'une exigence d'impartialité permanente. Quatre niveaux ont donc été retenus : 1 000 €, 750 €, 500 €, 250 €, en fonction des critères retenus précédemment 108 cas ont été étudiés : 8 agents se verront attribuer une prime de 1000 €, 30 agents : 750 €, 11 agents : 500 € et 19 agents : 250 €, pour une enveloppe financière de 40 750 €. Au cours de la prochaine réunion du CCAS, M. le Maire, Président, proposera l'attribution d'une prime de 750 € chacune à 2 agents de ce service. Voilà un peu, en fonction des critères, ce qui a été défini pour le personnel qui a donc œuvré pour la gestion de cette crise sanitaire. »

M. PEDRETTI : « Merci M. le Maire, moi je voudrais, comme M. Lemaire, évidemment m'associer aux remerciements que vous venez de formuler envers le personnel. Parce que durant la crise que nous avons connue, que nous connaissons encore aujourd'hui, ils ont été tout à fait remarquables. Je profite de la présence de Mme Veillon également, pour la remercier en particulier, parce qu'elle nous a informés régulièrement, voilà toutes les semaines on savait ce qu'il se passait au quotidien sur cette commune et cela c'est vraiment très bien. Je voulais m'associer à cela et évidemment dire que, en ce qui nous concerne, on votera, bien sûr, cette prime exceptionnelle. »

Délibération n° 2_3

RUPTURE CONVENTIONNELLE.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72,
Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72 instaure la rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et, à partir du 1er janvier 2020, son expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires titulaires.

A l'initiative de l'agent ou de l'autorité territoriale, un/des entretiens préalables sont programmés. Les échanges portent sur :

- 1° Les motifs de la demande et le principe de la rupture conventionnelle ;
- 2° La fixation de la date de la cessation définitive des fonctions ou du contrat ;
- 3° Le montant envisagé de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;
- 4° Les conséquences de la cessation définitive des fonctions, notamment le bénéfice de l'assurance chômage, l'obligation de remboursement prévue aux articles 8 et 49 de la loi n°2019-1593 et le respect des obligations déontologiques prévues aux articles 25 et 26 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée et à l'article 432-13 du code pénal.

M. le Maire présente à l'assemblée le modèle type de convention de rupture conventionnelle. Compte tenu de l'ancienneté de service et de la rémunération brute de référence, une indemnité est convenue entre les parties. L'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) est strictement encadrée par la loi. La convention actée détermine une date de cessation définitive de fonctions. Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur le principe de rupture conventionnelle.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à la majorité des voix exprimées (5 abstentions : S. THOMAS-QUENSON, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE)**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de rupture conventionnelle avec les agents de la collectivité

PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus au budget.

J.P. MOUGEL : *« Je voudrais savoir si l'on sait déjà s'il y a des agents intéressés par la rupture conventionnelle? »*

G.M. LEMAIRE : *« Alors pour y répondre, oui, deux agents ont formulé une demande de rupture conventionnelle à ce jour. »*

C. D'HORDAIN : *« Je voudrais savoir en fait, au niveau de cette rupture conventionnelle, jusqu'à quel âge peut-on prétendre à une rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale ? »*

G.M. LEMAIRE : *« La réponse est : jusqu'à deux ans avant la retraite. »*

C. D'HORDAIN : *« Donc différent du privé en fait. »*

G.M. LEMAIRE : *« C'est souvent le cas. Dans les collectivités territoriales, c'est souvent un petit peu des dispositions qui sont très spécifiques justement, voilà et en plus c'est une expérimentation. »*

L. BAYART : *« Oui, deux petits points. Je voulais savoir, vu qu'ils auront droit au chômage, d'après ce que vous venez de dire, sur quelle base sera calculée le chômage ? Parce que on sait que dans la fonction publique il y a une bonne partie de la rémunération qui est versée en primes, et si on ne se base que sur le cotisé, il risque d'y avoir une sacrée descente au cas où cela ne tournerait pas bien pour eux. Et le deuxième point qui pose problème aussi bien dans le public que dans le privé, on sait que des fois c'est intéressant pour le salarié qui a une volonté de partir et de traiter cela à l'amiable, mais on sait aussi que souvent le salarié est mis sous pression par son employeur et ne voit plus comme issue que cette chose. Est-ce que cela passera par la commission du personnel pour qu'au moins on puisse s'assurer qu'il n'y a pas des... que c'est bien clair pour la rupture conventionnelle ? »*

B. WEISBECKER : *« Pour les deux cas qui nous intéressent, nous avons reçu des lettres des employés et, bien sûr, il pourrait y avoir une demande de l'employeur, mais ce n'est pas le cas, donc c'est à leur volonté, nous attendons bien sûr la décision du conseil municipal pour passer à l'action légale. Alors, M. Lemaire vient de vous expliquer qu'on recevait les gens pour bien leur dire ce qui allait se passer, ce qu'ils vont devenir. Ils ne pourront pas solliciter à nouveau un emploi dans la fonction publique, il y a des droits qui ne seront pas accessibles tout de suite, néanmoins, il y a une prime de départ conventionnel. D'ailleurs on s'assure que les gens, pour ceux qui ne sont pas près de la retraite, parce qu'à deux ans de la retraite, c'est peut être moins dangereux, mais pour ceux qui ne sont pas tout près, on s'assure qu'ils ont prévu un plan de reconversion. Ce qui est pour l'instant le cas avec l'une des personnes avec laquelle j'ai pu discuter déjà. »*

J.P. TRIQUET : **inaudible.**

B. WEISBECKER : *« Alors il y a un calcul qui est fait sur les dernières années de travail et une fourchette est donnée. Alors je ne peux pas vous dire les sommes parce que cela varie selon les emplois des personnes.*

Vous comprenez bien que si c'est une rupture conventionnelle avec une femme de ménage, ce ne sera pas la même chose qu'une rupture conventionnelle avec Mme Veillon. »

J.P. TRIQUET : **inaudible.**

B. WEISBECKER : *« Alors, tout ce que je peux vous répondre c'est que, en effet, il y a une limite basse et une limite haute, que la discussion s'établit avec l'employé sur ces bases là, et bon, nous pouvons accorder entre les deux ce qui accorde les deux parties d'ailleurs. »*

G.M. LEMAIRE : **inaudible.**

S. THOMAS : **inaudible.**

M. PEDRETTI : *« Merci. Écoutez, notre groupe va s'abstenir sur cette délibération, non pas évidemment qu'on vous récuse le droit, M. le Maire, de bénéficier de la loi, c'est parfaitement logique, mais c'est le principe même de la loi qui nous pose problème. Parce que, quand même, il faut regarder les choses avec un tout petit peu de recul, quand le gouvernement adopte cette loi en août 2019, il s'agit ni plus, ni moins que de chercher, à mon avis, à flexibiliser la fonction publique, à la précariser probablement, parce qu'on veut transposer en droit public des principes de droit privé. Et là je rejoins M. Bayart, il y a vraiment un risque, alors je ne le dis pas forcément sur cette mandature là qui se termine, bien évidemment, mais peut être à l'avenir, il y a vraiment un risque de se retrouver avec, disons, une situation moins favorable pour des salariés en précarisation de leur situation. Et cela, c'est quand même quelque chose qui est gênant. L'état d'esprit, la philosophie de la loi même de l'État 2019, à mon avis, va dans ce sens là. Le gouvernement ne l'a pas caché. Je me souviens qu'on avait eu la discussion en comité technique d'ailleurs sur ce point avec les représentants du personnel. Donc, c'est pour cette raison que nous allons nous abstenir. »*

L. BAYART : *« Oui, je me sens obligé de répondre à M. Pedretti. C'est vrai qu'on connaît les intentions du gouvernement dans ce domaine là, mais si, à l'inverse, cela peut correspondre parfaitement à un salarié qui est bien informé et qui veut faire quelque chose, cela peut être une opportunité. Moi, j'en connais dans le privé qui l'ont fait, ils étaient proches de la retraite. Après ce que moi je voudrais, surtout, c'est que une personne dans le public qui fait une rupture conventionnelle soit bien informée de l'après. L'après c'est, par exemple, je compare par rapport au privé parce que je n'ai travaillé que là, dans le privé pour certains montants de primes, on tient compte de cela pour enlever des mois de chômage. C'est à dire, on dit : vous avez gagné autant, eh bien pendant quatre mois vous ne pourrez pas toucher de chômage. J'ai demandé, c'est pour cela que je posais la question tout à l'heure, moi j'aimerais bien qu'on réponde au salarié qui fait cette demande : voilà, si dans l'année qui suit t'es au chômage, tu toucheras cela parce que des primes cela représente autant, qu'il soit pleinement informé, après il est pleinement informé, il fait la synthèse de tout ce qu'on lui a dit, et il n'a pas de surprise une fois qu'il est parti. »*

B. WEISBECKER : *« Mais je pense que le salarié est pleinement informé. Et d'ailleurs on pourrait retourner la situation. Imaginez-vous un salarié qui fait sa demande de rupture conventionnelle en ayant mis en place un projet de reconversion, tout ce que l'on veut, et que l'autorité territoriale, pour telle ou telle raison, dise non. Eh bien vous coincez cette personne dans un placard, et bon, je pense que dans la loi il y a des possibilités d'intervention de la personne auprès du Tribunal Administratif pour gérer ces cas, parce que ce peut être aussi un cas qui empêche quelqu'un d'aller vers une destination professionnelle plus préférée. »*

G.M. LEMAIRE : *« Oui, une précision pour conforter un petit l'idée que le salarié n'est pas tout seul, il peut être accompagné dans la démarche, et cela c'est important. Donc il peut s'entourer lui-même, je vais dire, avant de toutes les précautions pour venir rencontrer son employeur et discuter des modalités de cette rupture. »*

B. WEISBECKER : *« Une dernière précision aussi, parce que souvent on en a l'exemple, les lois qui sont en activité dans le secteur privé ne sont pas les lois des collectivités territoriales. Et il y a une différence, justement, de loi de rupture conventionnelle entre le privé et les collectivités. Et il faut bien, en effet, expliquer cela aux personnes qui auraient tendance à arriver avec un papier plus favorable entre guillemets, puisqu'en général, souvent, le privé est plus favorable aux employés dans ces conditions là. Donc, toutes les précautions sont prises pour que cela se passe bien. »*

Inaudible

B. WEISBECKER : *« Comprenez bien que cela varie beaucoup en fonction de quelqu'un qui est au début de sa carrière et quelqu'un qui est en fin de carrière, quelqu'un qui a un emploi catégorie C, quelqu'un qui a un emploi catégorie B ou hors cadre. Voilà est-ce que cela répond à toutes vos questions ? »*

C. D'HORDAIN : « Oui, moi j'avais une petite question un petit peu plus dans le futur. Ces deux personnes qui s'en vont est-ce qu'elles seront remplacées ou les postes sont purement et simplement supprimés ? »

B. WEISBECKER : « Alors, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un deuxième tour des élections et que je suis en train de régler les affaires courantes. Donc là, les postes, ce n'est pas moi qui déciderai s'ils sont remplacés ou pas. J'ai suivi comme tout le monde les actualités électorales, j'ai vu que certaines personnes voulaient développer des choses dans Leffrinckoucke, c'est très bien, elles le feront, elles auront la légitimité. Donc, pour l'instant, d'ailleurs il n'y a rien de décidé, on vous demande simplement votre accord sur cette décision de rupture conventionnelle, voilà. Remplacer, peut être, peut être pas, là je ne peux pas vous répondre. Mais peut être allez-vous être élue dans une majorité Mme D'Hordain, donc vous aurez cette question là à résoudre. »

C. D'HORDAIN : « Ceci dit, il faut quand même savoir que lorsqu'on permet à des personnes de partir, c'est souvent pour ne pas les remplacer. »

B. WEISBECKER : « Non, pour l'instant ce n'est pas l'état d'esprit. On permet à des personnes de partir parce qu'elles se sentent mal dans leur emploi, parce qu'elles ont un autre projet, et qui, semblerait-il, est mieux pour leur vie. Voilà, je ne vais pas les clouer au pilori d'un truc qu'elles ne veulent pas faire. Ce n'est pas l'action. Alors bon, si c'est un emploi qui est vital pour la commune, on discutera, on discuterait, je vais le mettre au conditionnel, on discuterait certainement sur la date de départ, parce qu'il faudrait le temps de remplacer la personne si son poste est vital. Maintenant, si ce n'est pas vital, on a le temps quand même. Mais bon, cela est une décision qui vient à posteriori. »

Délibération n° 2_4

BONUS VILLE.

La municipalité souhaite poursuivre son partenariat avec Entreprendre Ensemble, 66 rue des Chantiers de France à Dunkerque dans le cadre du projet bonus ville.

Ce dispositif permet de faire appel à des jeunes gens en difficulté, leur permettant de prendre part en tant que vacataire à des activités au sein des collectivités.

Le solde actuel des précédentes conventions nous permet de mettre en œuvre la dite convention sans verser de subvention cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la poursuite du partenariat avec Entreprendre Ensemble dans le cadre du dispositif Bonus ville.

G.M. LEMAIRE : « Alors, j'ai fourni aux deux têtes de liste d'opposition le compte rendu d'Entreprendre Ensemble qui fait le bilan pour la ville de Leffrinckoucke 2019. Nous avons donc un report de l'année 2018 de 2 380,70 €, nous avons eu un conventionnement de 3 000 €, ce qui portait donc l'enveloppe totale à 5 380,70 €. Nous avons utilisé cette année, au titre de l'entretien de salles, de surveillance et entretien des toilettes, et entretien de l'école maternelle, notamment pour ces deux pôles pendant la période de vacances, un total de 1 849,07 €. Ce qui laisse donc en utilisation potentielle 3 531,63 € pour, je dirais, couvrir les besoins de l'année 2020. »

Délibération n° 3

TARIFICATION PRODUITS DÉRIVÉS FORT DES DUNES.

De nouveaux produits dérivés vont compléter les articles déjà mis en vente au fort des Dunes.

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- porte clef soldat français 1940	5,00 €
- porte clef soldat anglais 1940	5,00 €
- carte postale avec médaille commémorative sous blister	7,00 €
- carte postale sous blister	2,50 €
- jeu de 7 familles 2 ^{de} guerre mondiale	10,00 €
- poster à colorier le Nord	10,00 €
- masque jetable	0,70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les tarifications reprises ci-dessus.

B. WEISBECKER : « Il faut dire que le fort des Dunes vient d'ouvrir il y a une bonne semaine là, et qu'on a des visiteurs quand même, on attend l'ouverture des frontières pour avoir plus de monde. »

P. BERTELOOT : « Excusez-moi, justement on a eu notre premier étranger hier. »

B. WEISBECKER : « *Et ce qu'il faut prendre en compte, c'est que les recettes liées à la vente de ces produits ne sont pas négligeables. Donc voilà, c'est une bonne chose. »*

L. BAYART : « *Pas négligeables, c'est combien ? »*

B. WEISBECKER : « *Eh bien, l'année dernière : 4 000 €. Voilà, vous êtes intéressé par l'album à colorier M. Bayart ? Peut être. Alors ne dites pas qu'il vaut moins cher que ce qu'on le vend. »*

Délibération n° 4_1

RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

SOMMAIRE

I – Le contexte budgétaire

A. Loi de Finances pour 2020

B. Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2020

C. L'impact du Covid-19

II – Les orientations budgétaires

A. Analyse rétrospective 2014 – 2019

- 1. Reprise des recettes de fonctionnement
- Dépenses de gestion courante
- Un Autofinancement solide
- État de la dette
- Investissement – Dépenses
- Investissement – Les reports
- Investissement – Recettes

B. Les orientations pour 2020

- La section de fonctionnement
 - Prospective 2020 des produits de fonctionnement
 - Prospective 2020 des charges de fonctionnement
 - Évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- La section d'investissement
 - Les ressources d'investissement
 - Les dépenses d'investissement
 - La maquette synthétique
 - Le plan pluriannuel d'investissement

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

budget primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de Leffrinckoucke, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020 ainsi qu'à la situation financière locale..

Le document de travail préalable a été totalement remodelé sur la partie orientations 2020 suite à l'émergence de la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, les votes des budgets 2020, compte administratif et de gestion ont été repoussés jusqu'au 31 juillet par l'ordonnance du 25 mars 2020.

De surcroît, les règles d'autorisation de dépenses avant le vote du budget ont été élargit pour 7/12 des crédits ouverts en fonctionnement et à 100 % en investissement. Durant cette période de crise, les pouvoirs du Maire ont été élargis et lui permettent, entre autre d'attribuer les subventions aux associations par décision, et non plus par délibération.

La loi de finance 2020 étant devenue caduque compte tenu du contexte économique qui n'est plus du tout d'actualité, cette partie sera rappelée mais ne sera pas analysé dans le présent document. Nous avons aussi retiré les éléments de croissance initialement prévus.

Enfin, pour l'année 2020, le débat d'orientation budgétaire pourra se dérouler le même jour que le vote. Il n'est donc pas nécessaire de réunir le conseil municipal spécifiquement pour la présentation de ce rapport.

I. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Ces éléments apparaissent uniquement dans un but informatif, car le contexte est radicalement différent avec l'émergence du COVID-19.

A. Loi de Finances pour 2020

Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés. L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local de 13 Mds€, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

B. Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2020

◆ Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales

→ La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.8 Md€.

=> Pour notre commune, la DGF étant nulle depuis 2015, elle restera égale à zéro et la Contribution au Redressement des Finances Publiques sera figée au niveau de 2019 soit environ 67 mille euros.

→ Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du FPIC à son niveau de 2019.

◆ *Améliorer le pouvoir d'achat des français*

→ Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes et populaires.

→ Supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

→ La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, impôt qui représente une charge importante pour les ménages aux revenus dans la moyenne.

=> Alors que le PLF 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les revaloriser de 0.9% soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités.

→ Simplifier et moderniser la fiscalité locale :

o Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

o Le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.

→ Revaloriser la prime d'activité de +0.3% en 2020.

→ Exonérer les heures supplémentaires et reconduire la prime exceptionnelle.

◆ *Soutenir l'emploi et la compétitivité*

→ Transformer le régime d'assurance chômage :

o Tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise ont droit à l'assurance-chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel ;

o Les règles d'indemnisation chômage sont revues pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable et plus soutenable la situation financière de l'Unedic.

o Un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts.

→ La montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) soit un prévisionnel de 3.1 Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi »

C. L'impact du Covid-19

Les prévisions budgétaires internationales, nationales et locales ont été bouleversées par l'émergence du Covid-19. Cette crise majeure impactera violemment et durablement nos finances. Il est difficile d'évaluer précisément quelles en seront les conséquences pour Leffrinckoucke. Nous pouvons estimer qu'au niveau des ressources, il y a aura une très forte baisse des prestations (piscine, restauration scolaire, ...) alors que des articles en dépenses diminueront aussi (frais courant pour entretien, personnel vacataire, alimentation, animations, ...).

La loi de finance 2020 sera vraisemblablement amendée courant d'année, ce qui risque aussi de jouer sur nos finances locales. Les premières études montrent une récession comprise entre 8 % (estimation du gouvernement) et 13 % (estimation de l'INSEE).

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune (A) constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives (B). En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

A – ANALYSE RETROSPECTIVE 2014 – 2019

En milliers d'Euros						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	7 319	7 164	6 735	6 620	6 742	6 806
Fiscalité directe locale	5 934	6 043	5 702	5 918	6 014	6 073
dont produits fiscal (TH – TF)	2 615	2 631	2 222	2 636	2 691	2 747
dont compensation CUD	3 186	3 213	3 263	3 106	3 143	3 159
dont autres produits et taxes	133	199	217	176	180	167
Dotations et participations	722	623	442	243	230	242
dont DGF	359	213	71	0	0	0
dont DSR	23	24	25	26	26	24
dont compensations fiscales	129	184	70	94	97	103
dont FCTVA				16	15	14
dont autres compensations et participations	211	202	276	107	92	101
Autres recettes	663	498	591	459	498	491
dont revenus des immeubles	89	80	63	58	65	79
dont travaux en régie	110	47	10	19	20	32
dont produits des services	219	186	293	223	257	271
dont atténuations de charges	245	185	225	159	156	109
RECETTES EXCEPTIONNELLES	172	96	380	115	419	809
Produits exceptionnels	171	77	37	113	66	89
Divers		2	2	2	2	5
Sortie d'inventaire		8	70	0	0	
excédents de fonctionnement exercices précédents			212		351	600
Opération cessions d'immobilisation	1	9	59			115
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 491	7 260	7 115	6 735	7 161	7 615

=> Consolidation des recettes de fonctionnement

1 – Reprise des recettes de fonctionnement

Hors recettes exceptionnelles et excédents de fonctionnement des exercices précédents, les recettes de fonctionnement ont augmenté très modérément de 64 mille euros (+0,95%) entre 2018 et 2019. La hausse provient principalement :

- fiscalité directe locale : +56 mille euros
- produits des services et revenus des immeubles : + 28 mille euros.

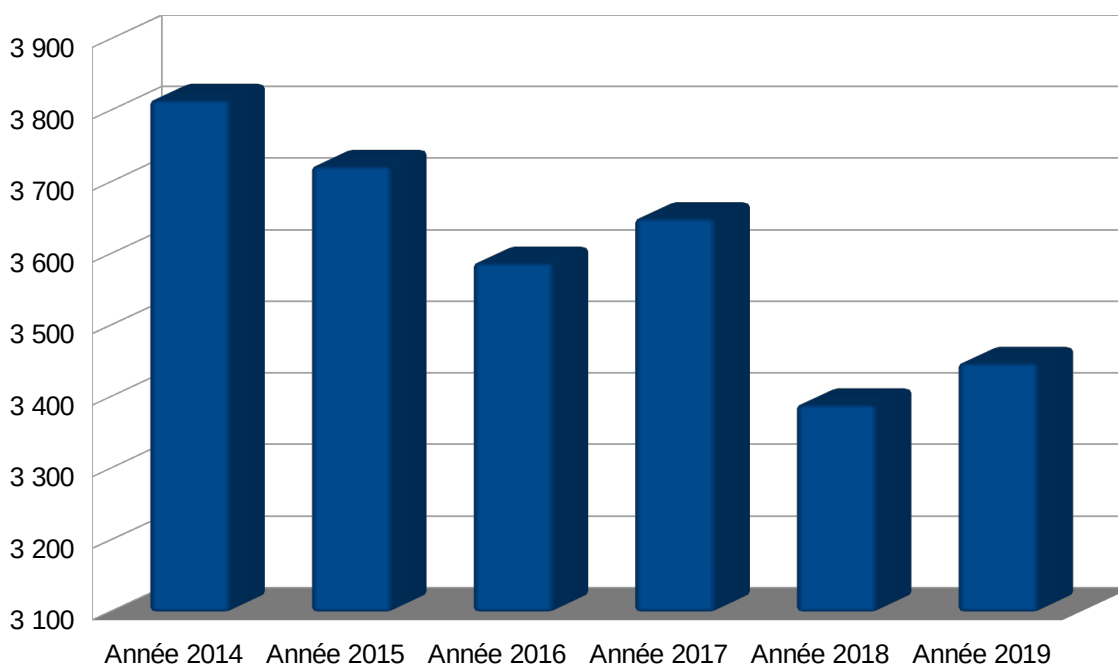
Par contre les atténuations des charges baissent de 47 mille euros.

=> Dépenses de gestion courante qui évoluent de 2,63 % entre 2018 et 2019

En milliers d'Euros	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Dépenses de gestion courante (depenses de fonctionnement hors frais financier)	6 769	6 241	6 119	5 983	5 674	5 823
Charges courantes	2 954	2 518	2 531	2 333	2 284	2 375
dont charges à caractère général	1 844	1 497	1 400	1 376	1 381	1 465
dont fluides (eau, gaz, électricité)	441	392	352	367	386	430
dont subv. Versée au CCAS	133	160	168	160	150	150
dont subv. Versées aux associations	483	431	394	380	361	372
dont indemnités élus	114	105	105	99	98	93
dont contributions organismes	361	315	311	310	292	292
dont autres	19	10	153	8	2	3
Frais de personnel	3 816	3 723	3 588	3 650	3 390	3 448
Autres dépenses de fonctionnement	298	311	415	401	324	404
Charges financières	158	123	109	96	85	75
Amortissement	138	170	178	164	154	134
divers		1		141	85	80
Opérations cessions d'immobilisations	2	17	128	0	0	115
Dépenses de fonctionnement	7 067	6 552	6 534	6 384	5 998	6 227

Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. Entre 2018 et 2019, elles augmentent de 1,71 % (+58 mille euros).

Charges de personnel (en K€)

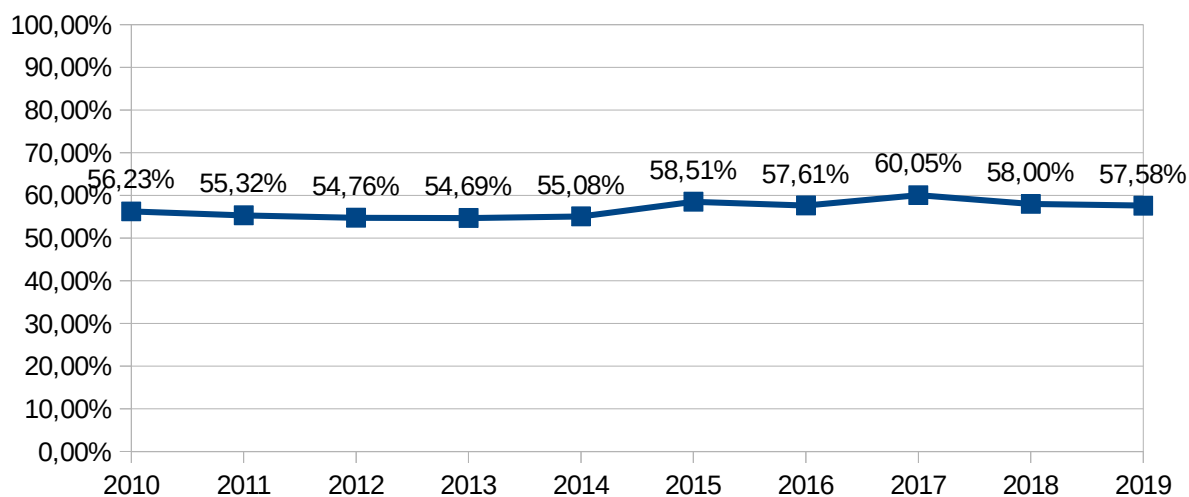


On constate dans le tableau suivant, après l'augmentation du nombre de titulaires en 2014 suite au plan de

Évolution des effectifs	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019
Autorisés	110	109	116	125	124	129	130	123	104
Pourvus par titulaires	94	92	96	103	108	106	106	93	90
Pourvus par non titulaires	8	7	10	10	4	6	6	4	8
TOTAL Pourvus	102	99	106	113	112	112	112	97	98

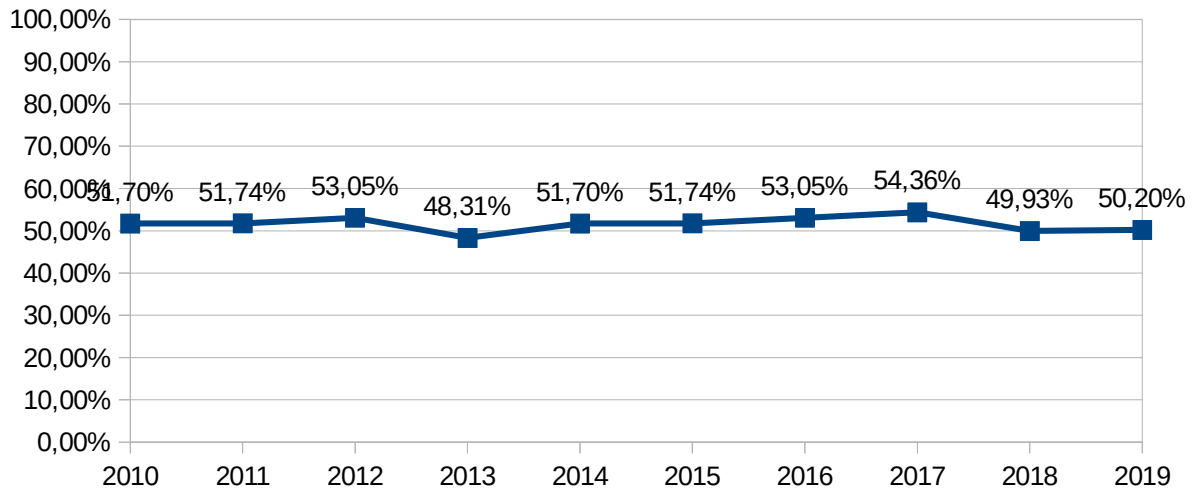
résorption des emplois précaires, que nous retrouvons à peu près le nombre d'agents de 2012.

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

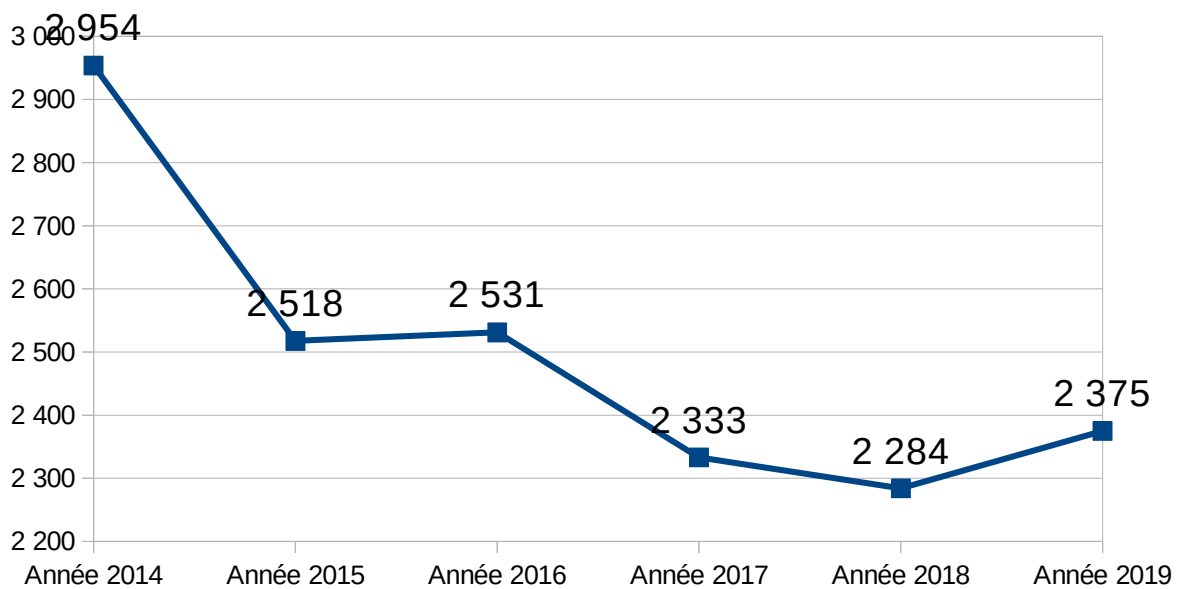


En 2019, le « poids » des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement s'est tassé par rapport à 2018. Mais ce ratio est à manipuler avec précaution, car mathématiquement, si les dépenses réelles de fonctionnement diminuent plus rapidement que les charges de personnel, le ratio augmente même s'il y a une baisse des charges de personnel. Nous constatons plutôt une stabilisation de ce ratio depuis 2015.

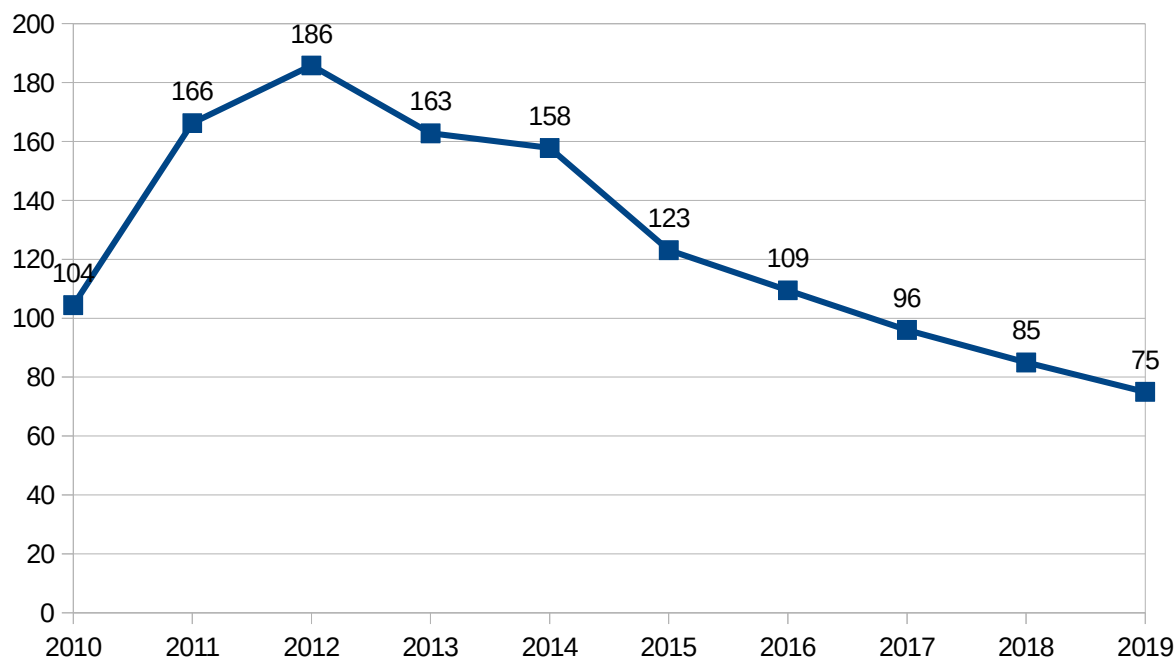
Évolution dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement



Charges courantes (en K€)



En 2019, les charges courantes se sont stabilisées, on retrouve un niveau équivalent à 2017. Il devient complexe de poursuivre des baisses dans ce poste sans détériorer les services à la population et la qualité de l'entretien du patrimoine municipal.



Évolution des frais financiers

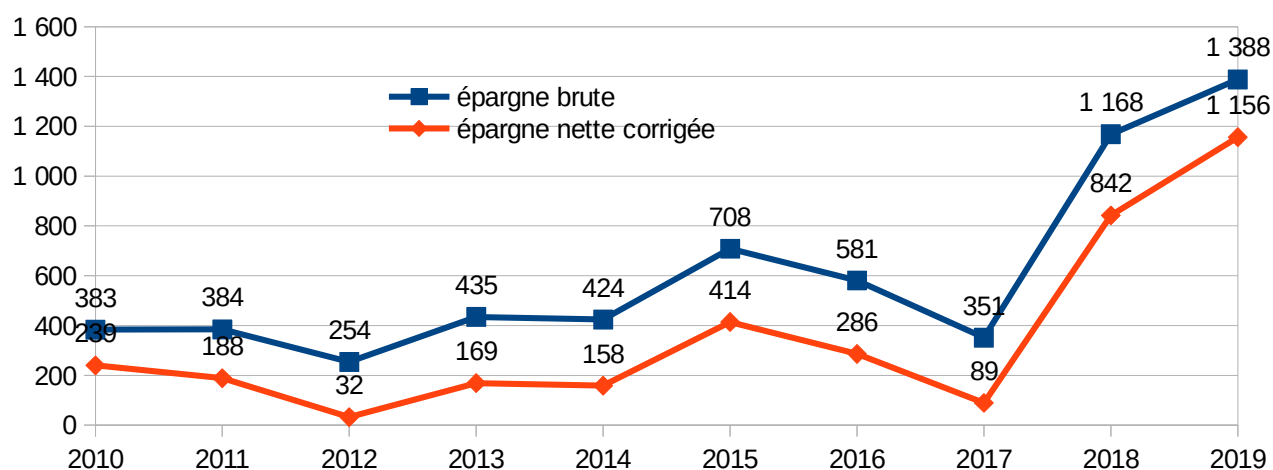
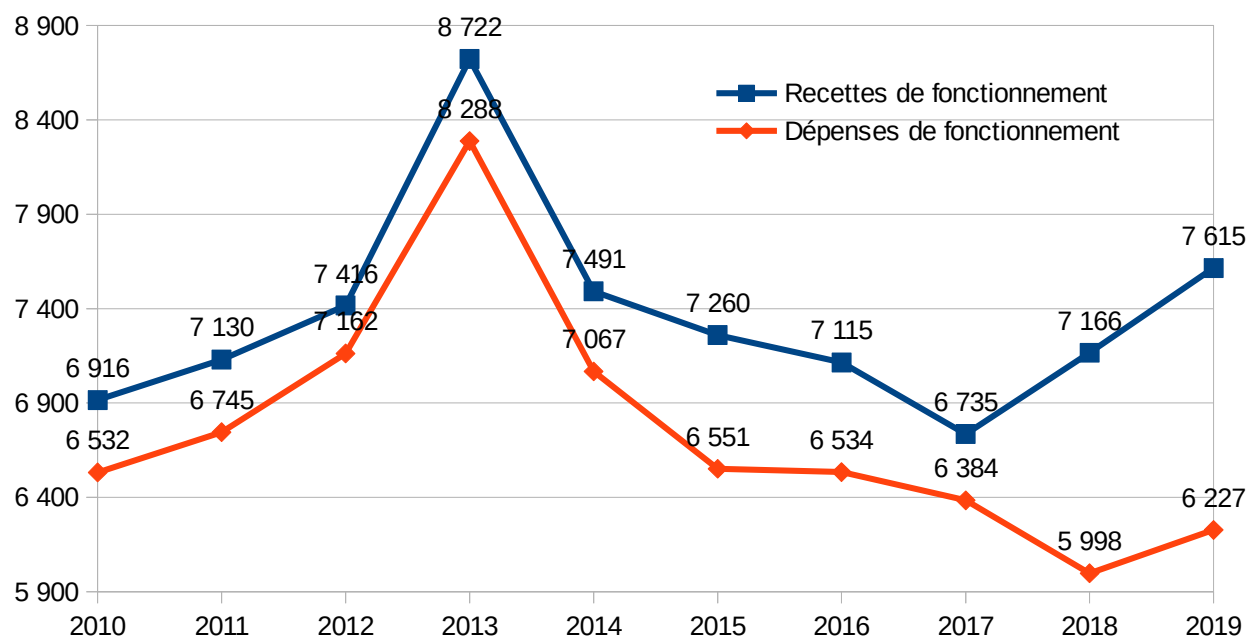
Depuis 2012, les frais financiers baissent chaque année. Cela correspond à l'extinction d'emprunts ainsi qu'à une phase où la ville paye plus de remboursement de capital que d'intérêts.
En 2024, sauf nouvel emprunt, il ne restera qu'un seul emprunt pour la ville de Leffrinckoucke.

=> **Un autofinancement solide**

Évolution des résultats

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7 491	7 260	7 115	6 735	7 166	7 615
Dépenses de fonctionnement	7 067	6 551	6 534	6 384	5 998	6 227
épargne brute	424	708	581	351	1 168	1 388
Remboursement en capital	456	294	295	262	226	232
épargne nette	-32	414	286	89	942	1 156
Opérations sur emprunts (3)	190					
épargne nette corrigée	158	414	286	89	942	1 156

Dépenses et Recettes de fonctionnement



Épargne brute et épargne nette (corrigée)

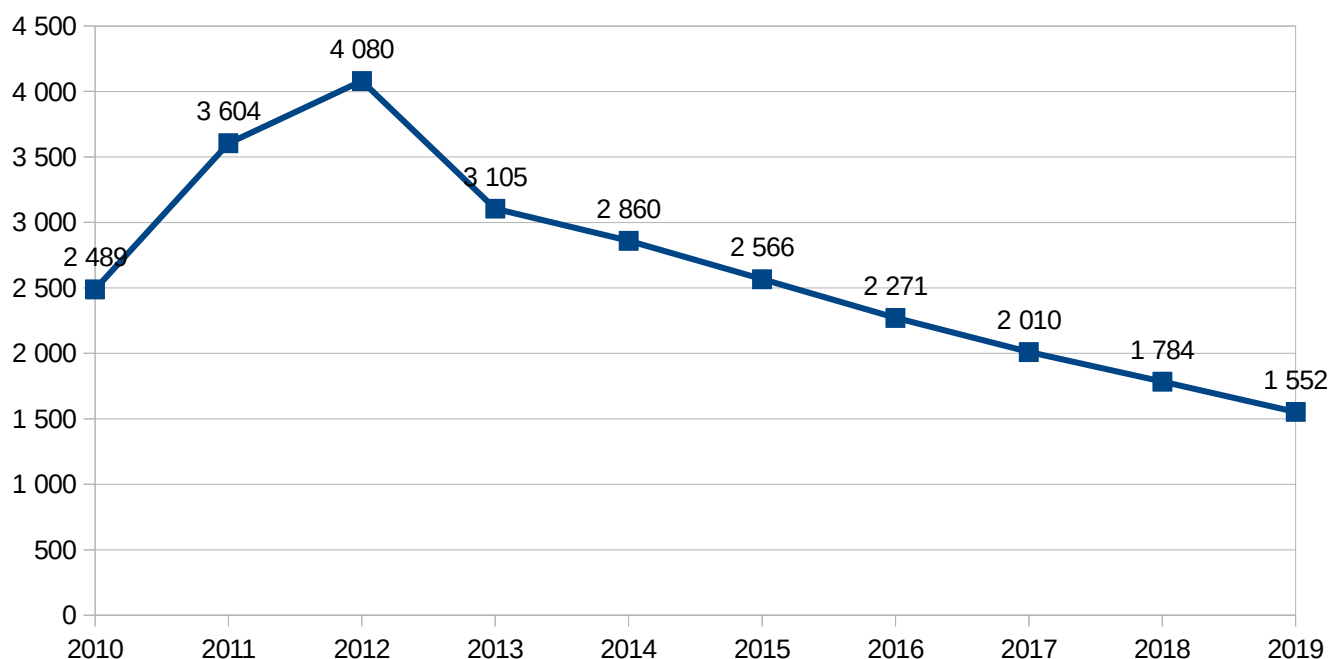
Notre capacité d'autofinancement s'est fortement consolidée du fait de l'intégration des excédents précédents d'une part, de la hausse des recettes de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

=> État de la dette communale

Le stock de la dette était de 2 489 K€ en 2010 contre 1 552 K€ au 31 décembre 2019. La capacité de désendettement est très faible (inférieure à 2 ans). Ce ratio indique que la ville est en capacité de souscrire à de nouveaux emprunts sans risque de dégradation de ces comptes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31/12	2 860	2 566	2 271	2 010	1 784	1 552
Remboursement en capital	266	294	295	262	226	232
Intérêts de la dette	158	125	109	98	87	75
Recettes réelles de fonctionnement	7 379	7 204	6 764	6 715	6 790	6 868
Dépenses réelles de fonctionnement	6 927	6 364	6 228	6 219	5 845	5 978
Taux endettement Encours dette / RRF	0,39	0,36	0,34	0,30	0,26	0,23
Charge de la dette Annuité dette / RRF	5,75%	5,82%	5,97%	5,36%	4,61%	4,47%
RRF – DRF	452	840	536	496	945	890
Capacité de désendettement (Dette / RRF – DRF)	6,33	3,05	4,24	4,05	1,89	1,74

Évolution du capital restant dû (en K€)



Au 22 janvier 2020, l'encours de dette est composé de 3 emprunts. La structure de la dette est constituée à 100 % en taux fixes et en euros.

Elle se répartit à 89,2 % à la Caisse d'Épargne et de 10,8 % à Dexia CL.

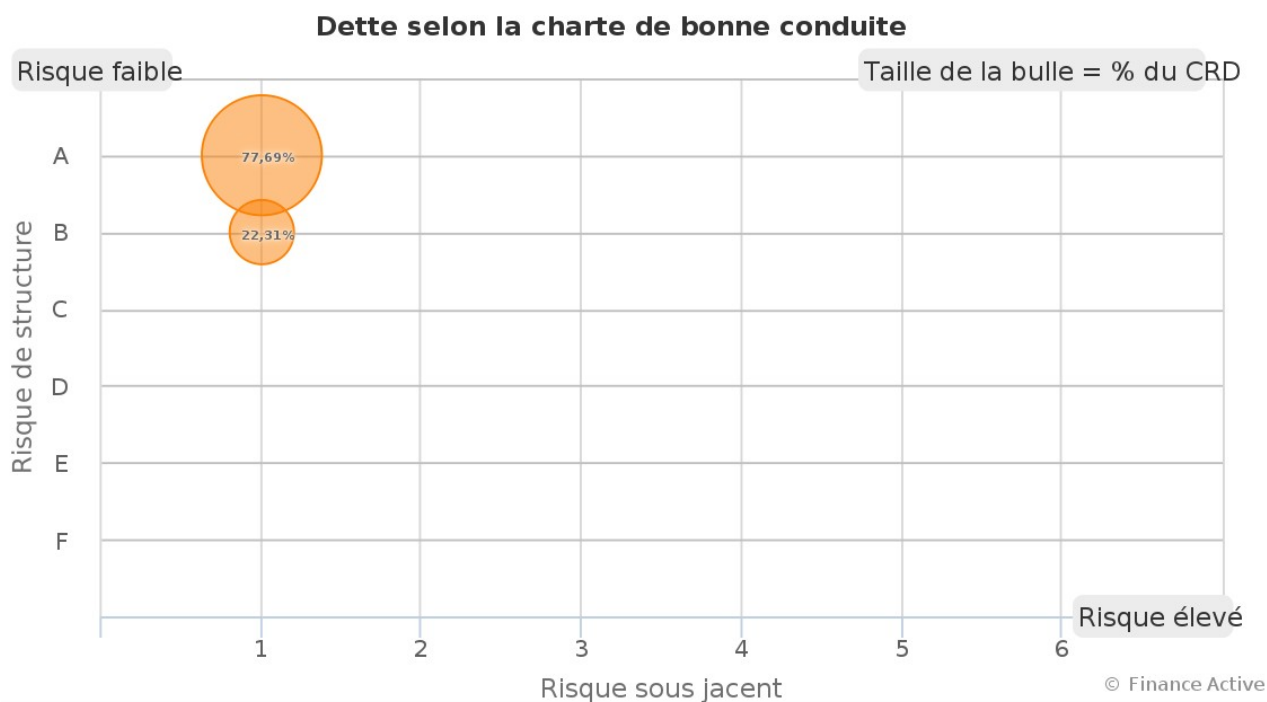
Capital restant dû par banque

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	3 282 002,76 €	1 380 264,50 €	2
DEXIA CL	1 137 761,86 €	167 408,57 €	1
total	4 419 764,62 €	1 547 673,07 €	3

Le taux moyen de nos emprunts s'élève à 4,46 % à ce jour. La ville de Leffrinckoucke, avec le partenariat de la société Finance Active, reste vigilante sur le niveau du marché afin de saisir l'opportunité de renégociation à des taux plus intéressants.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	1 551 634,89 €	239 230,89 €	65 260,32 €	304 491,21 €	1 312 404,00 €
2021	1 312 404,00 €	246 471,62 €	54 021,41 €	300 493,03 €	1 065 932,38 €
2022	1 065 932,38 €	254 063,65 €	42 470,27 €	296 533,92 €	811 868,73 €
2023	811 868,73 €	136 868,73 €	32 118,65 €	168 987,38 €	675 000,00 €
2024	675 000,00 €	90 000,00 €	27 702,00 €	117 702,00 €	585 000,00 €
2025	585 000,00 €	90 000,00 €	23 814,00 €	113 814,00 €	495 000,00 €
2026	495 000,00 €	90 000,00 €	19 926,00 €	109 926,00 €	405 000,00 €
2027	405 000,00 €	90 000,00 €	16 038,00 €	106 038,00 €	315 000,00 €
2028	315 000,00 €	90 000,00 €	12 150,00 €	102 150,00 €	225 000,00 €
2029	225 000,00 €	90 000,00 €	8 262,00 €	98 262,00 €	135 000,00 €
2030	135 000,00 €	90 000,00 €	4 374,00 €	94 374,00 €	45 000,00 €
2031	45 000,00 €	45 000,00 €	729,00 €	45 729,00 €	0,00 €
total		1 551 634,89 €	306 865,65 €	1 858 500,54 €	

A noter également que tous les emprunts sont des produits non structurés (77,69%) ou à risque faible et limité (22,31%). Pour ce dernier, il s'agit d'un emprunt avec une barrière à 6 % basée sur l'Euribor 3 mois. Pour information, le taux Euribor 3 mois, est le 20 janvier 2020s 2019 à -0,392 %. Nous sommes donc très confiants quant à la barrière de 6 % et nous pouvons considérer que le risque est quasi nul.



=> Investissement – Dépenses

La commune de Leffrinckoucke a connu un investissement important en 2011 suite à la rénovation de la piscine municipale Haucolas. Les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne sur la période 2014 – 2019 à 461 687 € par an. Elles atteignent même 600 000 € en 2018, 1,15 millions en 2019.

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
442 085	1 014 146	423 796	246 112	174 302	179 065	599 893	1 146 951

Liste des principales dépenses d'équipement réalisées :

Opération	Période	dépense	Subventions
Rénovation fort des Dunes	2014	66	22
Achat balayeuse de voirie	2014	102	
Installation portes automatiques	2014	16	
Mise en place arrosage intégré stade	2014	12	
Rénovation chauffage Église	2014	54	
Rénovation petit parc secteur centre	2014	19	
Rénovation éclairage public	2014-2019	457	
Travaux étanchéité des bâtiments	2014-2019	69	
Rénovation école Bonpain	2015	111	
Achat tracteur	2015	17	
Solution téléphonie HdV	2015	15	
Étude fort des Dunes	2016	42	23
Réfection électrique salle des fêtes	2016	30	
Rénovation vitraux église	2017	10	
Achat fourgon	2017	13	
Assainissement salle tir à l'arc	2017	29	12
Élargissement chaussée mairie	2017	26	
Éclairage stade de foot	2017	48	
Achat mini pelle	2018	19	
Achat chariot télescopique	2018	20	
Mise aux normes bâtiments municipaux	2018-2027	62	
Aménagement de la gare	2018-2020	126	100
Scénographie Fort des Dunes	2018-2020	721	514
Mise en place vidéo protection	2018-2019	118	
Achat véhicule utilitaire	2018	16	
Mise aux normes surpresseur SDF	2018	22	
Remplacement verrière SDF	2018	13	
Aménagement paysager, rue du 2 juin 40	2019	29	
Acquisition broyeur de végétaux	2019	23	
Acquisition chalet pliable (animations)	2019	10	
Alarme incendie mairie	2019	24	

On constate une reprise des travaux en régie (travaux réalisés par les services municipaux pour lesquels nous pouvons prétendre au FCTVA) en 2019.

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
110 069	46 540	10 443	19 282	19 772	32 354

=> Les reports d'investissements

Certaines dépenses ont été engagées en 2019 et seront soldées et payées en 2020. Pour cette année nous notons 329 K€ de reports dont 150 K€ de travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux, 95 K€ d'éclairage pour la véloroute voie verte, 15 K€ pour des traitements d'étanchéité du foyer Berteloo.

=> Investissement – Recettes

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- l'autofinancement :
 - le solde de la section d'investissement de l'année N-1. Il évolue en fonction des résultats de l'année précédente. Il est de 687 K€ en 2019.

- l'excédent de fonctionnement de l'année N-1, en 2019 a été placé d'une en section de fonctionnement pour 600 K€, ce qui a permis de prévoir au BP 2019 1,243 millions d'euros de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et d'autre part à hauteur de 563 K€ en section d'investissement.
- des ressources propres :
 - le FCTVA qui évolue fortement en fonction des investissements des exercices précédents est de 96 K€ en 2019. Depuis 2017, nous recevons aussi du FCTVA en fonctionnement avec 14 K€ en 2019.
- des ressources extérieures :
 - les subventions et les fonds de concours. La ville de Leffrinckoucke a perçu en 2019, 260 K€ d'aides dont 160 K€ pour la scénographie du fort des Dunes, et 100 K€ pour la gare provenant toutes deux de la CUD
 - L'emprunt. La ville n'a plus souscrit d'emprunt depuis 2011.
 - La vente de terrains par la CUD pour Dk'Plus pour 114 K€.

Recettes réelles d'investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
Solde de l'investissement	72	282	364	680	996	687
FCTVA	132	66	39	20	29	96
Excédent de fonctionnement	436	424	496	581	0	562
Subventions reçues	304	0	23	12	354	260
Emprunts ou assimilés	190	0	0	0	0	0
TOTAL	1 134	772	922	1 293	1 379	1 605

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits des cessions	1	9	59			
Amortissements	137	170	178	164	154	134

B – LES ORIENTATIONS POUR 2020

=> La section de fonctionnement

Début avril 2020, nous avons été notifiés des produits fiscaux. Nous constatons une **forte baisse du produit de la taxe foncière bâti** de l'ordre de 243 000 euros résultant selon les services de la DRFIP : « **La diminution des bases de taxes foncières bâties 2020 correspond à la mise à jour d'un établissement sidérurgique suite à réclamation.** »

À noter, le produit TH étant assuré par l'état, **il reste inclus dans les avances mensuelles versées aux communes**. Actuellement le versement est calculé sur les produits perçus en 2019. Une mise à jour devrait être effectuée "en juillet" pour intégrer le produit prévisionnel TH de 1 068 508 € (si les conditions nous le permettent) puis l'ajustement définitif en fin d'année après connaissance du produit définitif issu de rôle général 2020.

L'impact budgétaire du Covid-19 est difficilement prévisible pour le moment, mais il pèsera sur nos prestations à la population et donc sur une partie de nos recettes. A contrario, des dépenses baisseront (alimentation restauration scolaire, fluide, fournitures ...). Il faudra attendre la fin de la crise avant de faire une estimation précise des évolutions en recettes et dépenses.

Prospective 2020 des produits de fonctionnement :

La construction de cette prospective s'établit en fonction de plusieurs éléments :

- baisse de 243 000 € des produits fiscaux.
- Une stabilisation des dotations communautaires (attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire).

En milliers d'Euros							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	7 319	7 164	6 735	6 620	6 742	6 806	6 426
Fiscalité directe locale	5 934	6 043	5 702	5 918	6 014	6 073	5 826
dont produits fiscal (TH – TF)	2 615	2 631	2 222	2 636	2 691	2 747	2 505
dont compensation CUD	3 186	3 213	3 263	3 106	3 143	3 159	3 160
dont autres produits et taxes	133	199	217	176	180	167	161
Dotations et participations	722	623	442	243	230	242	230
dont DGF	359	213	71	0	0	0	0
dont DSR	23	24	25	26	26	24	25
dont compensations fiscales	129	184	70	94	97	103	100
dont FCTVA				16	15	14	15
dont autres compensations et participations	211	202	276	107	92	101	90
Autres recettes	663	498	591	459	498	491	370
dont revenus des immeubles	89	80	63	58	65	79	50
dont travaux en régie	110	47	10	19	20	32	30
dont produits des services	219	186	293	223	257	271	150
dont atténuations de charges	245	185	225	159	156	109	140
RECETTES EXCEPTIONNELLES	172	96	380	115	419	809	640
Produits exceptionnels	171	77	37	113	66	89	40
Divers		2	2	2	2	5	0
Sortie d'inventaire		8	70	0	0		
excédents de fonctionnement exercices précédents			212		351	600	600
Opération cessions d'immobilisation	1	9	59			115	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 491	7 260	7 115	6 735	7 161	7 615	7 066

- Des produits exceptionnels conformes à la moyenne (hors cessions immobilières)
- Les travaux en régie sont estimés prudemment. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire avec une recette de fonctionnement équivalente à une dépense d'investissement.
- Des atténuations de charges elles aussi estimées de manière prudente, car il est délicat de prévoir le niveau d'une année sur l'autre.
- Les produits des services sont estimés avec forte baisse suite aux répercussions du Covid-19 sur nos prestations (piscines, restauration scolaire ...) : -121 K€ (-45%)
- Les revenus des immeubles qui devraient diminuer d'environ 20K€ (-25%) avec moins de locations de salles.

Hors produits exceptionnels, excédents de fonctionnements et opérations d'ordre, la baisse entre 2019 et 2020 sera importante, plus de 380 000 € de diminution, soit -5,6 % de nos produits.

Cette estimation de nos recettes doit être mise en perspective de l'évolution de nos charges afin de définir les capacités d'investissement.

Prospective 2020 des charges de fonctionnement :

En milliers d'Euros	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Dépenses de gestion courante (dépenses de fonctionnement hors frais financier)	6 769	6 241	6 119	5 983	5 674	5 829	5 914
Charges courantes	2 954	2 518	2 531	2 333	2 284	2 381	2 414
dont charges à caractère général	1 844	1 497	1 400	1 376	1 381	1 465	1 494
dont fluides (eau, gaz, électricité)	441	392	352	367	386	430	425
dont subv. Versée au CCAS	133	160	168	160	150	150	150
dont subv. Versées aux associations	483	431	394	380	361	372	370
dont indemnités élus	114	105	105	99	98	93	101
dont contributions organismes	361	315	311	310	292	292	293
dont autres	19	10	153	8	2	9	6
Frais de personnel	3 816	3 723	3 588	3 650	3 390	3 448	3 500
Autres dépenses de fonctionnement	298	311	415	401	324	404	1 152
Charges financières	158	123	109	96	85	75	66
Amortissement	138	170	178	164	154	134	150
dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour risque							44
virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0		806
divers		1		141	85	80	86
Opérations cessions d'immobilisations	2	17	128	0	0	115	
Dépenses de fonctionnement	7 067	6 552	6 534	6 384	5 998	6 233	7 066

En 2020 nous prévoyons une évolution inférieure à 1 % des dépenses réelles de fonctionnement passant de 5,984 millions d'euros à 6,042 millions d'euros. Toutefois, en 2020 le budget est toujours en baisse par rapport à 2017, qui est l'année de base pour l'appréciation des évolutions des dépenses dans le cadre de la réduction du déficit des finances publiques.

Dans le tableau ci-dessus, **le virement à la section d'investissement est nul sauf en 2020, ce qui est normal puisque cette écriture doit être inscrite pour couvrir à minima l'annuité en capital de la dette. C'est lors du vote des résultats que l'excédent de fonctionnement est acté.**

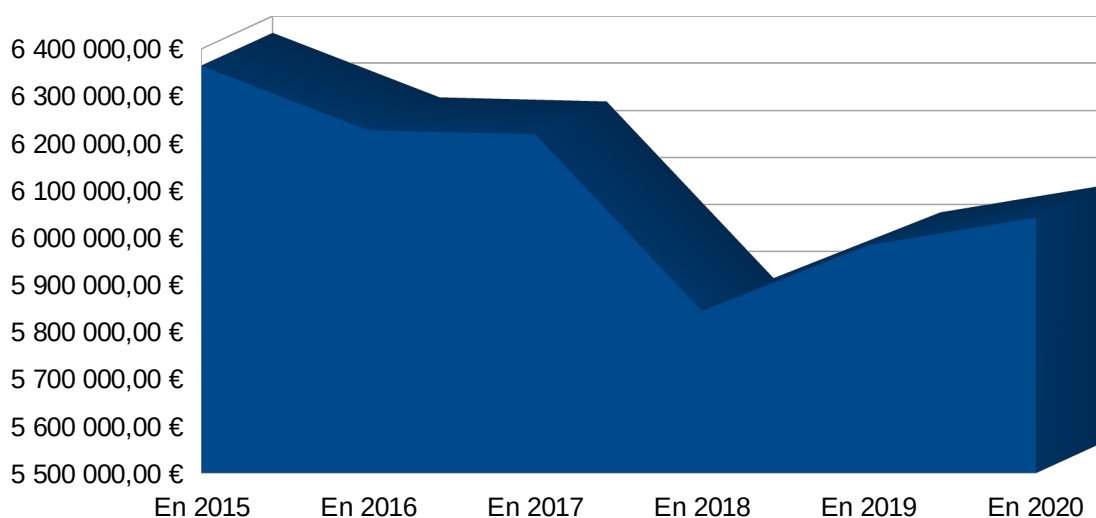
Plusieurs éléments apparaissent dans la prospective 2020 :

- Évaluation des charges courantes autour de 2,4 millions d'euros.
- La subvention au CCAS stable par rapport à 2019. Celles des autres associations seront réévaluées.
- Les charges de personnel doivent être encore affinées. Nous estimons qu'elles seront légèrement en hausse de 1,5 % (GVT) par rapport à 2019.
- Les charges financières poursuivent leur baisse pour diminuer de l'ordre de 13 % par an.
- Les amortissements sont estimés à 150 K€ en 2020. Pour rappel, les amortissements sont aussi des opérations d'ordre (dépenses de fonctionnement égales aux recettes d'investissement).
- 43 K€ de provision pour risque suite à contestation d'une société après avoir émis en 2019 des intérêts moratoires pour prestations non réalisées.
- Le virement à la section d'investissement de 0,8 millions d'euros, est très largement supérieur au remboursement du capital de la dette. Ce qui signifie que nous renforçons ainsi notre capacité d'autofinancement.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Pour répondre à l'évolution législative sur la présentation du ROB, vous trouverez l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. La base 100 démarre à partir de l'année de référence 2017, et on constate une baisse de cette valeur en 2018. Par ailleurs, depuis 2015, la baisse est constante.

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020
DRF	6 227 646,31 €	6 218 910,52 €	5 844 075,56 €	5 984 000,00 €	6 042 000,00 €
évolution	-2,15%	-0,14%	-6,03%	2,39%	0,97%
sur une base 100 à partir de 2017	100,14	100,00	93,97	96,22	97,16



=> La section d'investissement

Les ressources d'investissement

Avant d'examiner les pistes de dépenses, il convient de prendre en compte les produits prévus pour 2020.

- Tout d'abord nous retrouvons les excédents en fonctionnement (782 K€) et en investissement (444 K€), ce qui détermine en globalité : 1 226 K€
- Le virement de la section de fonctionnement, qui dépasse largement le remboursement du capital de la dette, pour 829 K€.
- Les amortissements devraient représenter 150 K€
- Le FCTVA est estimé à 170 K€
- Enfin, à ce jour nous projetons 571 K€ de fonds de concours. Il s'agit de 140 K€ provenant de la CUD pour la scénographie du Fort des Dunes et la réhabilitation de la gare, 226 K€ par le département, 150 K€ par la région et 55 K€ par la poste.

Il en ressort un total de recettes d'investissement de l'ordre de 2,9 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses obligatoires pour un total de 1 831 K€ sont réparties comme suit :

- La prise en charge des reports d'investissement 2020 (dépenses engagées en 2019 mais qui seront mandatées en 2020) pour 299 K€.
- le remboursement du capital de la dette pour 240 K€
- les travaux en régie pour 30 K€
- Poursuite et fin des AP/CP du fort des Dunes et de la gare pour respectivement 580 K€ et 614 K€.
- Aménagement de la Digue pour 68 K€ en 2020 et le solde en 2021 (de 68 000 à 204 000 €). Il s'agit d'un projet réalisé en collaboration avec la communauté urbaine de Dunkerque, susceptible d'être subventionné à 50 % par la Région. Le montant sera donc réactualisé dès notification du fonds de concours.

Les dépenses récurrentes représentent environ 300 K€ et sont réparties comme suit :

- Accessibilité PMR : 100 k€
- Remplacement candélabres, boules : 30 k€
- Équipement, mobilier, informatique : 70 k€
- Intervention dans les bâtiments, toitures ... : 100 k€

Les priorités 2020 restent à définir. Compte tenu des recettes et des dépenses prévues, le montant à définir est **de l'ordre de 740 mille euros.**

Les ressources propres du budget 2020 permettent de couvrir le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement, le besoin de financement en terme d'emprunt est donc nul, sauf nouveaux projets financièrement conséquent.

=> **Maquette synthétique**

BUDGET GÉNÉRAL EN K€				
FONCTIONNEMENT	RECETTES	7 066	DÉPENSES	7 066
	Opérations réelles	7 036	Opérations réelles	6 110
	Atténuation de charges	140	Charges à caractère général	1 494
	Produits des services	150	Frais de personnel	3 500
	Impôts et Taxes	5 826	Subventions & indemnités élus	917
	Dotations, participations	230	Frais financiers	66
	Revenus des immeubles	50	Dépenses exceptionnelles	133
	Produits exceptionnels	40	Atténuation de produits	
	Excédents de fonctionnement	600	Dépenses imprévues	0
	Opérations d'ordre	30	Opération d'ordre	956
Travaux en régie	30	Amortissements	150	
		Virements à l'investissement	806	
INVESTISSEMENT	RECETTES	2 922	DÉPENSES	2 922
	Opérations réelles	1 966	Opérations réelles	2 892
	Solde de l'investissement	444	Dépenses imprévues	131
	FCTVA	169	Reports	299
	Excédents de fonctionnement	782	Emprunts	240
	Subventions, fonds de concours	571	Scénographie du Fort des Dunes	580
	Emprunts	0	Informatisation des services	30
			Éclairage public	200
			Autres opérations immobilières	100
			Aménagements et équipements	405
		Aménagements de la Digue	68	
		Mise aux normes des bâtiments	225	
		Rénovation Gare	614	
Opérations d'ordre	956	Opérations d'ordre	30	
Amortissements	150	Travaux en régie	30	
Virement du fonctionnement	806			

=> **Plan pluriannuel d'investissement**

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est **un document de travail** qui établit les prévisions d'investissements sur plusieurs années. Chaque année ce document est susceptible d'être révisé selon les capacités financières ou les opportunités de la collectivité.

Le PPI s'ajoute aux dépenses récurrentes et aux dépenses obligatoires. Certaines actions ont démarré en 2018, d'autres ont débuté en 2019.

Le PPI n'intègre pas de nouveaux projets devant débuter en 2020, à l'exception des travaux de la Digue, qui est l'année de transition. Cette année, il s'agit de l'année d'extinction des « gros projets » de la mandature précédente.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
PPI 2018-2023						
Rénovation Éclairage public (candélabres boules)	44 552,00 €	27 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Éclairage public pôle échange et rond point rue du 2 juin 40	100 065,61 €					
Éclairage public de la rue Salengro			80 000,00 €	20 000,00 €		
Éclairage route vélo voie verte			95 000,00 €			
Remplacement fenêtre complexe administratif	6 620,65 €	16 000,00 €	15 000,00 €			
Réhabilitation de la Gare	17 267,10 €	109 000,00 €	632 000,00 €			
Travaux réhabilitation MPT	18 543,60 €	20 000,00 €				
Renouvellement flotte automobile	15 966,76 €		20 000,00 €		20 000,00 €	
Équipement Salle des fêtes	15 011,19 €	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Couverture-Bardage-étanchéité		120 000,00 €	120 000,00 €			
Vidéo protection municipale	58 900,00 €	50 000,00 €				
Travaux digues			68 000,00 €	204 000,00 €		
Travaux fort des Dunes	89 500,00 €	636 000,00 €	572 000,00 €			
Accessibilité PMR	40 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Le Conseil Municipal,

ATTESTE l'existence du **rapport d'orientations budgétaires** dont il a pris connaissance.

Dans le cadre du **débat d'orientations budgétaires**

EMET les observations suivantes :

M. PEDRETTI : « Merci M. le Maire, bon je vais être relativement rapide, parce que pas mal de choses ont déjà été dites. Juste trois points pour nous. Le premier, évidemment, pour abonder dans le sens de M. Mougel. Le contexte est un contexte très difficile, cela est très clair, et moi j'y verrais trois raisons. La première, évidemment, la crise qui nous touche de plein fouet, dont on ne sait pas encore d'ailleurs quels seront les effets notamment sur un plan social, parce que les chiffres que l'on nous annonce de progression du chômage sont stupéfiants, vraiment très très inquiétants, on a une progression vertigineuse du chômage. Nul ne sait ce qu'il va se passer demain, même si on peut espérer un rebond économique, donc il y aura des besoins sociaux évidents. Cela est un point qu'il faut tous qu'on ait à l'esprit. La deuxième chose, M. Mougel l'a dit, c'est l'usine des Dunes qui nous impacte à plusieurs niveaux. Et là encore, évidemment, il faut qu'on soit tous très solidaires des salariés et très vigilants sur ce qu'il va se passer dans les prochains mois. Probablement après les élections parce que, ne soyons pas naïfs, il y a des décisions qui seront prises évidemment après les élections, chacun le sait bien ici, quelque soit l'équipe en place d'ailleurs. C'est assez évident. Moi j'ajouterais un troisième élément qui est celui des choix du gouvernement. Parce que, à moins que des choses m'aient échappées, cela reste extrêmement flou sur les prochaines recettes des communes. On parlait de transférer aux communes l'ensemble de la taxe foncière mais quid de ce projet ? Je ne sais pas. Visiblement les départements sont vent debout contre cela, évidemment ils risquent de se retrouver, eux, plus en difficulté. On navigue à vue, cela c'est clair, même en terme de recettes propres. Donc tout cela pour dire qu'on a bien conscience, en ce qui nous concerne en tout cas c'est très clair, de ce contexte difficile, et du coup, et cela c'est le deuxième élément, de la nécessité d'un sérieux budgétaire. Cela vraiment, sur le groupe Leffrinckoucke Autrement, je ne parle que pour nous, bien évidemment, il n'y a pas de discussion sur ce point. Et que l'on soit en période électorale ou pas n'y change rien. Les propositions que l'on fait sont pesées, sont réfléchies, et je crois que dans cette histoire chacun se doit d'être particulièrement responsable et, en même temps, et je terminerai là-dessus, le sérieux budgétaire tout le monde, en tout cas les groupes présents ici, s'accordent là-dessus, mais cela n'empêche pas les choix différents, c'est évident. Et, je crois qu'avec les finances dont la prochaine équipe héritera, ces choix, et cela je vous l'accorde, M. le Maire, ils seront possibles.

Vous l'avez dit dans la presse, et sur ce point je vous l'accorde, il y aura des possibilités de modifier, alors pas radicalement, pas en tout, des possibilités de montrer qu'il y a d'autres priorités possibles, et cela ce sont les électeurs qui vont décider au final quels choix ils préfèrent. »

L. BAYART : « Une petite remarque que j'avais déjà fait précédemment, quand on en avait parlé, si on prend le foncier, si vous avez augmenté les impôts. Ce que vous n'avez pas augmenté c'est le taux. Mais le gouvernement ayant augmenté l'assiette, vous n'avez pas baissé, vous, le taux pour que les leffrinckouckois ne payent pas plus. Donc l'impôt a bien augmenté à Leffrinckoucke, le taux lui n'a pas augmenté sur cela je suis d'accord. Mais le particulier a payé plus. »

B. WEISBECKER : « Oui, mais cela c'est la discussion universelle. Qu'auriez-vous dit si nous avions aussi augmenté les taux ? Qu'aurait-on entendu ? Je pense que nous ne pouvons agir qu'à la mesure de nos possibilités d'intervention. Nous l'avons fait, Jean-Pierre Mougel vous l'a rappelé.

La dernière augmentation de la part communale, et nous le disons toujours comme cela, la part communale des impôts locaux date de 2005, il y a 15 ans. Et le dernier emprunt date de la piscine, il y a plus de 10 ans maintenant. Donc je pense que l'action financière de la ville a toujours été vers une gestion au plus près. Pourquoi ? Parce que la ville de Leffrinckoucke génère beaucoup de dépenses parce qu'elle a beaucoup de bâtiments, qu'elle a beaucoup d'associations, qu'elle a beaucoup d'activités, contrairement à ce que l'on dit. Et donc, cela il faut l'assumer, et nous l'avons assumé. Nous l'avons assumé jusqu'à maintenant, avec des rebonds, avec des crises. Rappelez vous 2014 quand on nous annonce qu'il n'y a plus de taxe de ceci, que la DGF croule, on passe de + 340 000 € je crois à - 66 000 €, cela fait quand même un léger delta de - 400 000 € pour la commune qui nous tombe sur le bec, là du jour au lendemain. Aujourd'hui, depuis 2014, nous avons travaillé à redresser ces finances, tenant compte de ces baisses de recettes qui ne sont pas de notre fait, avouez-le. Et pan sur le bec, rebelote j'allais dire, l'usine des Dunes ferme son aciérie. Bon déjà on avait eu le coup avec Asco Industries qui nous avait coûté plus de 200 000 €, mais c'était ponctuel. Là, c'est structurel. Tous les ans : - 240 000 €. Et je ne vous parle pas du laminoir qui suit. Le laminoir ce sera encore vraisemblablement une centaine de milliers et voire plus, parce que cela dépend de la surface des bâtiments. Et donc cela veut dire que vous allez devoir, ceux qui seront élus, faire face à un nouvel aléa, avec en plus le Covid. Et, je suis d'accord avec M. Pedretti, avec une action sociale qui vraisemblablement va devoir être forte. Mais pour mener une action sociale forte, il faut des finances derrière. Et là, je répète très rapidement ce que j'ai dit dans la Voix du Nord, j'ai employé un mot dunkerquois, ce n'est pas le moment de faire les marioles. Parce que vous allez vous retrouver avec un budget qui va être asséché et avec des besoins sociaux importants. Alors, ce n'est pas au jour où cela arrive qu'il faut se retourner et dire, parce que cela je vais l'entendre même si je ne suis pas présent dans cette salle : « c'est de la faute du maire et de l'équipe précédente. » Non ! J'ai fait faire un audit des finances par une société sérieuse et indépendante qui a bien sorti le fait que les finances étaient saines. Mais là, on est quand même avec des nouveautés, je viens de vous les exposer, vous les connaissiez. Vous savez, bon an, mal an, dans les années moyennes la ville dégageait 350 à 400 000 € pour investir, mais si on vous supprime 240 000 € et si on vous supprime encore 150 000 € pour le laminoir, il ne vous reste peanuts. Je vous rappelle que l'emprunt n'est pas gros, mais c'est une dépense obligatoire, et donc, comment allez-vous faire face à ces crises ? Comment allez-vous investir si il ne vous reste plus rien ? Pour moi c'est la question qui se pose aujourd'hui, que je voudrais essayer que tout le monde comprenne. Vous savez, les promesses électorales on dit toujours n'engagent que ceux qui les écoutent. Mais néanmoins, il faut un peu de sérieux là-dedans, il faut quand même voir cette situation. Et si on était la seule commune dans ce cas là, eh bien alors c'est que j'aurais certainement beaucoup de choses à me reprocher. Mais on est loin d'être la seule commune dans ce cas là ! Et pour participer à des réunions de maires, je vous assure que les associations des maires de France, des maires ruraux, des maires des petites villes, des maires des grandes villes, toutes les associations sont d'accord pour dire qu'ils ne savent pas, à l'heure actuelle, à quelle sauce ils vont être mangés. Mais voilà, nous sommes en guerre comme l'avait dit le Président, et on va devoir gérer une économie de guerre. Vous allez devoir gérer une économie de guerre ! Donc, on peut toujours faire rêver les gens, et c'est bien de les faire rêver, parce que quand on est dans une situation très grave, évidemment plutôt que d'annoncer des nouvelles catastrophiques, il vaut mieux essayer de faire rêver les gens. Mais après, il faut les assumer ces rêves. Il faut assumer aussi les besoins quotidiens et j'espère qu'on y arrivera. On a, j'en parlerai tout à l'heure, on a des moyens, il y a des espoirs, il y a de la lumière au bout du tunnel, mais encore il ne faut pas fermer les portes, et il faut y aller. Alors j'allais dire c'est le moment de lutter tous ensemble. Il faut vraiment qu'il y ait une concordance des volontés à Leffrinckoucke. Pas maintenant, il faut attendre la semaine prochaine, mais après les élections, j'espère qu'ici autour de la table se retrouveront des volontés communes. Ce n'est pas la peine de commencer à sortir la kalachnikov, cela ne sert à rien, il va falloir se mettre à table au travail et essayer de trouver des solutions. Je serais peut être là pour vous en apporter d'ailleurs. »

L. BAYART : « Puisque c'est aussi votre dernier conseil, votre dernier mandat, n'y a-t-il pas sur la période de trois mandats que vous avez exercés quelque part un mea culpa. On peut faire des choses et puis penser bien faire et s'apercevoir avec le recul qu'on a commis des erreurs, parce que on fait des choix et on peut aussi faire des erreurs, notamment dans le domaine industriel où selon moi, comme les municipalités précédentes, vous n'avez pas eu, peut être, cette anticipation. Vous n'avez pas de mea culpa de choses que vous regrettez avec le passé ? Personne n'est sans erreur, celui qui ne fait rien ne fait jamais d'erreur. »

B. WEISBECKER : « M. Bayart, si je m'appelais Saint Bernard vous m'auriez reconnu tout de suite, j'aurais un petit tonneau là. Je ne suis pas Saint Bernard. Je suis un homme comme vous et un homme au titre d'être humain, comme même les femmes ici présentes, on fait tous des erreurs, oui. D'ailleurs il me semble que j'en ai invoqué une aux vœux du Maire. Je suis vraiment désolé de n'avoir pas pu remettre en place les, alors certains appellent cela des comités de quartier, moi je n'ai jamais voulu donner ce nom là, j'ai préféré le nom : conseils de quartier. Bon, je l'ai avoué, c'est vrai que cela m'a pesé, mais c'était pour des raisons tout à fait logiques, le noyautage, la perte de mon grand ami Louardi Boughedada, etc. En terme de finances, non, d'ailleurs pendant ces vingt ans, j'ai été secondé, mais alors très efficacement par Jean-Pierre Mougel, il a quand même toujours été là. Les services ont toujours été compétents, il n'y a jamais eu, et vous pourrez le reconnaître, d'affaires à Leffrinckoucke. Dans certaines villes il y a des affaires, chez nous non !

Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, la vie économique, la vie tout court a des hauts et des bas, on est passé par là. Et je crois que notre travail, et je vous le redis, a été de remonter à chaque fois la pente. Et à chaque fois on est comme Sisyphe qui pousse son rocher là, et quand il arrive en haut, il y en a un qui donne une pichenette dans le rocher et puis il part le rechercher en bas. On s'est attelé à cela, on a fait cela, et aujourd'hui je serais bien malvenu de regretter quoique ce soit alors qu'autour de moi j'ai eu des gens compétents, qui ont été dynamiques d'ailleurs, et on a essayé de tirer toujours Leffrinckoucke dans le meilleur sens possible. Mais vous savez aujourd'hui moi je ne pars pas avec des regrets, je pars avec un sentiment quand même d'un devoir accompli. Je ne vais pas aller m'emurer chez moi et pleurer sur mon triste sort. Je vais continuer à suivre les affaires de la commune. Et quelque soit le groupe qui est élu ici ou même pas élu, s'il a besoin de discuter avec le maire de Leffrinckoucke, il n'y a aucun, enfin l'ancien maire, il n'y a aucun problème. Moi je serais toujours là pour donner des conseils. »

S. THOMAS « Concernant la crise sanitaire que nous venons de vivre là, qui a été quand même quelque chose, un choc pour beaucoup de personnes, nous allons avoir les mois et les années qui vont suivre, parce que ce n'est pas fini, nous allons devoir vivre avec. Donc, en tant qu'adjointe aux affaires sociales, eh bien malheureusement, j'aurais bien voulu pouvoir assister à cette problématique qu'il y a eu pendant le mois du confinement. Malheureusement, on ne m'a pas laissé le choix de pouvoir aider la commune. D'autre part, je voulais aussi dire que au niveau de l'économie cela va être terrible ne serait ce que, pas rien que pour notre commune, pour toutes les communes de France, et je voudrais simplement dire en tant qu'adjointe aux affaires sociales qu'il va falloir faire face et que j'espère, quelques soient les candidats qui seront élus, et qui devront gouverner au niveau de la ville, qu'ils travailleront en bonne intelligence et puis qu'ils essaieront de faire le maximum pour les difficultés qu'ils rencontreront. Parce que cela ne va pas être simple, il faut l'avouer. Il faudra aller chercher les financements, il faudra faire des choix, et ces choix seront très compliqués à faire, mais il faudra essayer de sortir la tête haute et de faire le maximum pour les concitoyens de Leffrinckoucke. Voilà, c'était en tant qu'adjointe aux affaires sociales la problématique que je voulais soulever. Et je pense que cela va être très compliqué, mais il va falloir s'y atteler et puis faire des efforts et faire le maximum pour pouvoir sortir de cette crise. »

B. WEISBECKER : « Oui alors, Mme Thomas, moi je vais être très clair avec vous, cela fait longtemps qu'on travaille ensemble, on est pas en mauvais termes, d'ailleurs vous êtes toujours adjointe, le poste est toujours là. Personne n'a travaillé à cette crise hormis le maire et les services. Pourquoi j'ai pris cette décision de n'associer aucun élu, tout au moins au début, pendant une partie de la crise, parce que la situation de la ville de Leffrinckoucke était telle que je ne pouvais pas avantager plus l'un que l'autre. Et puis, certains étaient déjà partis en bataille pour aller sonner aux portes et tout, j'ai dû les arrêter parce que cela constituait réellement un danger, danger qui n'est pas fini d'ailleurs, je signale quand même que dans les préconisations gouvernementales sur la campagne électorale qui doit se mener là, il n'est pas très conseiller d'aller sonner aux portes, bon maintenant tout le monde va sonner aux portes donc l'affaire est entendue. Donc, ce n'est pas personnellement vous qui étiez visée, c'était tout le monde. A la fin de la, j'allais dire à la fin de la crise, mais plutôt vers la fin, j'ai demandé aux élus qui le souhaitent de venir ici préparer des masques dans des enveloppes, mais surtout pas aller les distribuer. C'est le personnel municipal qui les a distribués. J'ai arrêté aussi tout de suite une autre liste à laquelle vous faites partie d'ailleurs maintenant, qui allait, avec l'accord du pharmacien, porter des médicaments chez les personnes fragiles. Ce n'était pas son rôle, donc je lui ai demandé d'arrêter, ce qu'il a fait, et on a pris en main, avec du personnel municipal cette action. Bon maintenant, il va y avoir une poursuite de cette crise Covid, j'entendais aujourd'hui que les plus vives inquiétudes auraient lieu pour l'automne, pas avant le 28 juin j'espère, ce ne sera que l'été, et donc qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. Et donc, oui en effet, vous aurez un énorme travail là-dessus. Un énorme travail peut être dû à un retour de la crise, mais certainement dû au chômage, certainement dû à une action sociale qui devra être confortée. Alors moi je vous dis ce que je pense. Je pense que le CCAS c'est une chose, mais là, ce ne sera pas de la dimension CCAS. Ce sera de la dimension municipale, et je pense que, mais c'est une idée que vous pourrez mûrir, qu'il faut un service social municipal qui prenne en charge les futurs problèmes qui vont arriver. Le CCAS, lui, va continuer à aider les personnes qu'il aide et c'est normal, parce que dans l'affaire du Covid, on a aussi oublié tous ceux qui étaient malades d'autres choses que le Covid et on a bien vu que cela a créé des dégâts. Donc le CCAS continuerait, je le mets au conditionnel, de s'occuper des affaires courantes j'allais dire, et il faudrait un service municipal beaucoup plus costaud, avec des moyens un peu plus importants, peut être d'ailleurs avec des moyens humains plus importants aussi, pour pouvoir supporter cette crise. »

M. PEDRETTI : « Oui simplement revenir sur la question de l'usine des Dunes, parce que M. Bayart disait, en terme de regret, juste rebondir sur ce qu'il s'est passé à Renault Maubeuge. Cela n'aura échappé à personne, il y a eu une mobilisation unitaire là-bas, tous les élus, population, commerçants, syndicats, etc. Alors même que le site était radicalement menacé, apparemment, je dis bien apparemment, il faut être prudent, mais en tout cas, il serait pour le moment préservé. Et vraiment, quand j'ai vu cette mobilisation Renault Maubeuge, je me suis dit M. le Maire, mais pourquoi ne l'a-t-on pas fait ici ? Et ce n'est pas faute de l'avoir proposé.

Honnêtement, reconnaissez-nous au moins cela, régulièrement, et j'aurais presque eu envie de le dire, bon il ne serait presque pas trop tard pour que les trois candidats et les trois listes s'associent au moins dans cette demande là, parce que dans cette affaire là, c'est le rapport de force qui aurait pu, et qui peut encore probablement marcher. Et évidemment, quelque soit la majorité qui demain va sortir des urnes, il faudra qu'il y ait une mobilisation générale autour de ce sujet, cela c'est complètement évident. »

B. WEISBECKER : « M. Pedretti, il y a une question écrite de M. Bayart qui va traiter sur le sujet, donc on aura l'occasion de débattre tout à l'heure. »

Délibération n° 4_2

COMPTE DE GESTION 2019.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 du budget de la ville de Leffrinckoucke a été réalisée par le receveur municipal.

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2019 établi par M. Bernard Weisbecker, Maire de la commune et ordonnateur du budget.

Les résultats de l'exécution du budget font bien apparaître, en cumulant les résultats antérieurs, un excédent de 1 381 898,15 € en fonctionnement et un excédent de 443 530,08 € en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE le compte de gestion 2019 tel que résumé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les exemplaires.

FÉLICITE M. le receveur municipal, pour la bonne tenue des comptes.

J.P. MOUGEL : « J'ajoute que j'ai demandé également au comptable public de nous faire un aperçu de la situation financière non seulement à la fin de l'année, à la fin de l'exercice 2019, on voit que c'est conforme au compte administratif, donc tout a été parfaitement réalisé et décrit dans les documents budgétaires, mais également au 10 juin 2020, où l'on voit une situation effectivement saine, et des dépenses notamment qui sont strictement financées et qui sont totalement sincères et qui font apparaître, effectivement, un budget qui a été parfaitement tenu. Voilà les quelques observations que je voulais faire sur le compte de gestion de la commune de Leffrinckoucke pour 2019. »

B. WEISBECKER : « Merci M. Mougel, nous allons donc, dans quelques instants passer au compte administratif, mais vous savez que légalement le maire doit quitter la salle. Avant de quitter la salle, il doit y avoir quelqu'un qui prend la présidence. Je vous propose donc que la présidence soit prise par Mme Simonne Demartinécourt et nous allons voter, si vous le voulez bien. Qui est pour la présidence de Mme Demartinécourt ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non, je vous en remercie et je vous laisse entre vous. »

Délibération n° 4_3

COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

M. Jean-Pierre MOUGEL, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2019, il se décompose de la manière suivante :

section de fonctionnement : - en dépenses : 6 233 119,72 €
- en recettes : 7 015 017,87 €

Soit un excédent de : 781 898,15 €

section d'investissement : - en dépenses : 1 411 615,45 €
- en recettes : 1 167 895,98 €

Soit un besoin de financement de : 243 719,47 €

Ces résultats s'entendent propre à l'exercice 2019.

Compte-tenu des résultats des exercices antérieurs, du résultat antérieur reporté en section de fonctionnement de la somme de 600 000 € et du report en section d'investissement de la somme de 687 249,75 €, la situation budgétaire au 31 décembre 2019 donne les éléments suivants :

section de fonctionnement : - un excédent de 1 381 898,15 €

section d'investissement : - un excédent de 443 530,08 €

Soit un résultat global de clôture de 1 825 428,23 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation des comptes, et sous la présidence de Mme Simonne DEMARTINECOURT, doyenne d'âge de l'assemblée, **à la majorité des voix exprimées (7 abstentions : S. THOMAS-QUENSON, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N. HENNI, L. BAYART)**

ADOPTE le compte administratif 2019 tel que résumé ci-dessus.

REMERCIÉ M. le Maire, ordonnateur de ce budget, pour la bonne gestion de cet exercice financier.

M.PEDRETTI : « Je vais être rapide parce que j'ai fait l'essentiel de mes remarques dans le débat d'orientations budgétaires. Ce compte administratif, que malheureusement, bon c'est, on n'a pas pu étudier longuement en commission finances, il y aurait des questions techniques, des demandes de précisions qui auraient pu être faites, mais je ne crois pas que ce soit le lieu aujourd'hui de les faire dans ce conseil municipal. Les conclusions que l'on peut en tirer sont celles que l'on a évoquées tout à l'heure, que M. Mougel le rappelle lui-même d'ailleurs, il y a une fragilité financière dans cette commune, même si on réussit à dégager, chaque année, des excédents de fonctionnement, il n'en demeure pas moins que cela reste évidemment assez minimal. En terme d'investissement, et on l'a souvent dit, il y a des investissements qui sont très concentrés, essentiellement concentrés sur le projet fort des Dunes. Voilà, bon, ce compte administratif acte les choix politiques que vous avez effectués depuis le début de cette mandature, donc il est cohérent par rapport à cela. En ce qui nous concerne, comme nous avons eu l'occasion de discuter ces choix régulièrement, et vous le savez très bien M. Mougel, nous nous abstiendrons. »

S. THOMAS : « Moi je m'abstiendrais aussi, parce que, comme je n'ai pas fait partie de la commission de finances, je vais m'abstenir. »

J.P. MOUGEL : « Je vais apporter une précision. En raison de l'état d'urgence sanitaire, la discussion budgétaire a été réduite à sa plus simple expression. Aujourd'hui on a présenté le rapport d'orientations budgétaires, on présente le compte administratif sans avoir de commission de finances, et je pense que tout le monde ici pourra quand même rendre justice que la commission de finances s'est réunie à chaque fois. Si on avait pu la réunir, on l'aurait fait, même dans la salle de la Poudrière s'il fallait respecter des distances importantes. Mais là, ce n'était pas prévu, il y a eu des ordonnances sur la situation, des ordonnances prises par le gouvernement après habilitation du parlement pour simplifier et assurer la vie des communes à minima pour éviter la contagion. Donc, il n'y a pas eu de discussion, raison pour laquelle je suis un peu plus entré dans les détails que d'habitude, puisqu'on n'a pas de commission de finances. Les documents je les avais envoyés aux membres, enfin j'avais envoyé aux membres au moins le pré-rapport d'orientations budgétaires au mois de mars, si ma mémoire est juste. Bon, on a fait ce qu'on a pu compte tenu des circonstances. Malheureusement, ce que je crains très fort, c'est que le compte administratif 2020 soit sûrement beaucoup moins favorable que 2019. En ce qui concerne 2019, je vous propose de l'adopter parce que je pense qu'il est sans problème. »

Délibération n° 4_4

AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Selon le code général des collectivités territoriales, l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif.

Le résultat global sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat est affecté librement (en fonctionnement ou en investissement).

Pour l'exercice 2020, il est proposé d'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 pour un montant de 443 530,08 €, et d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante, soit 600 000 € dans la section de fonctionnement (compte 002) et 781 898,15 € dans la section d'investissement (article 1068).

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

M. PEDRETTI : « Là, une fois n'est pas coutume, c'est pour saluer votre choix. Parce qu'effectivement, affecter 600 000 € aux questions de fonctionnement, dans le contexte tel qu'il est, c'est particulièrement intelligent. »

B. WEISBECKER : « Merci. »

Délibération n° 4_5

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état fiscal 1259 notifié par les services fiscaux,

Vu le rapport et débat d'orientations budgétaires en date du 18 juin 2020,

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le maintien des taux suivants :

- 24,62 % pour la taxe d'habitation
- 36,54 % pour le foncier bâti
- 61,14 % pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (1 abstention : L. BAYART)

ACCEPTE le maintien des taux d'imposition ci-dessus

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'état de notification des taux d'imposition 2020.

J.P. MOUGEL : « Pour faire suite à la remarque qui est faite, de façon assez pertinente, par M. Bayart qui dit : on n'a pas baissé les taux. Mais il faut savoir d'une part que, il ne s'agit que de taux et le conseil municipal n'a de pouvoir que sur les taux. Baisser les taux compte tenu du niveau de charges fixes de la commune de Leffrinckoucke c'était quelque chose d'extrêmement délicat, les maintenir c'était quand même plus prudent. D'autre part, on a des bases d'imposition qui évoluent de l'ordre de 1 % par an, ce qui correspond, grosso modo, mais de façon quand même très grossière à l'évolution de l'immobilier. En fait, l'immobilier a des prix qui évoluent plus vite, mais malheureusement les services fiscaux n'arrivent pas à faire véritablement un recensement de l'évolution des valeurs immobilières et des valeurs locatives au fur et à mesure. Le maintien des taux apparaît donc comme la situation la plus favorable à la fois aux habitants et à l'équilibre du budget communal. Raison pour laquelle il est proposé, une nouvelle fois, et ceci invariablement depuis 2001 en ce qui concerne le foncier bâti et le foncier non bâti et depuis 2006 pour la taxe d'habitation, il est proposé de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente. »

L. BAYART : « Toujours dans le fil de la question de tout à l'heure. Est-ce que vous pouvez nous dire si, depuis l'année dernière, l'assiette a augmenté pour ces trois rubriques ? C'est à dire, est-ce que les leffrinckouckois devront s'apprêter à avoir une augmentation en s'entendant dire qu'ils n'ont pas eu d'augmentation d'impôts ? »

B. WEISBECKER : « L'assiette augmente, je suppose. Mais elle augmente aussi par les nouvelles constructions qui ont lieu. N'oubliez pas qu'on en a eu de nouvelles, donc il y a de nouveaux impôts qui sont payés aussi. »

J.P. MOUGEL : « En ce qui concerne la taxe d'habitation, M. Bayart, quand on pose une question il faut quand même écouter la réponse. Alors, en ce qui concerne la taxe d'habitation, vous savez qu'on n'a plus de latitude. Elle a été bloquée, et c'est maintenant devenue une..., enfin c'est bloqué, on ne peut plus, il y a une réforme en cours, l'État va reprendre cela à son compte et elle va être supprimée. Donc, de toute façon on ne pourrait pas modifier le montant de la taxe d'habitation. En ce qui concerne le foncier bâti, le taux est maintenu, mais la base diminue. On l'a vu tout à l'heure, je l'ai dit – 240 000 € sur le rendement de l'usine des Dunes, et cela va continuer l'année prochaine. Donc, en fait, loin d'augmenter, la base du foncier bâti est en baisse et va continuer à baisser. A terme, je pense que ce sera – 600 000 € que l'on va avoir si l'usine des Dunes, progressivement, arrête son activité. On a quand même interpellé, on y reviendra tout à l'heure, la municipalité, les adjoints, le maire, etc. ont interpellé à maintes et maintes reprises les exploitants, les autorités. Moi-même j'étais allé voir le Sous-Préfet et le Président de la CUD en leur disant : et alors l'usine des Dunes ? Et silence. Il y a un silence inquiétant qui règne autour de cela. Même les syndicats n'ont pas l'air de vouloir faire un scandale là-dessus. Mais sur le plan fiscal, c'est quand même quelque chose qui est indiscutable, on a des bases de la taxe foncière bâtie qui sont en baisse. En ce qui concerne le foncier non bâti, cela représente quand même peu de chose, on a des bases d'imposition qui sont en 2019 de 53 452 €, en 2020, ce sera 53 700 €. Donc voyez cela va augmenter, la base va augmenter d'environ 230 € au cours de l'année 2020, donc cela ne bouge pratiquement plus. Donc on peut discuter et même s'écharper sur l'évolution des bases, malheureusement, on est un peu hors jeu, tous autant qu'on est, à ce niveau là. »

Délibération n° 4_6

BUDGET PRIMITIF 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2312 et suivants

Vu la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR) et notamment ses articles 11 et 13

Vu les premières orientations examinées en commission des finances

Vu les rapport et débat d'orientations budgétaires du 18 juin 2020 en séance du Conseil Municipal

Vu l'affectation des résultats proposée par l'assemblée ici présente

Vu la fixation des taux d'imposition des trois taxes qui a été votée par cette même assemblée

Le projet de budget primitif 2020 s'établit de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 7 066 000 €

- en section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 2 921 928,23 €.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (7 abstentions : S. THOMAS-QUENSON, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N HENNI, L. BAYART)

OUI le rapport de l'adjoint en charge des finances

ADOPTE le budget primitif 2020 arrêté ci-dessus.

M. PEDRETTI : « Merci M. le Maire, là aussi je vais être rapide, pour ne pas me répéter par rapport au point précédent. M. Mougel l'a signalé, il a raison, c'est un budget essentiellement technique, un budget de transition, ce qui est parfaitement normal en période électorale, et donc un budget qu'il faudra, évidemment, quelque soit l'équipe en place, modifier. Alors, j'ai juste un petit regret, parce que quand même, là, on aurait pu lancer des signes notamment du fait qu'on tient compte du contexte sanitaire et social que j'évoquais en début de séance. Par exemple, c'est un peu dommage que la dotation au CCAS stagne alors même qu'on sait bien, et qu'on peut déjà anticiper que là, comme ailleurs, il y aura des besoins à venir qui seront évidemment très très importants. Même si c'est un budget technique de transition, même si les choix viendront après, je suis d'accord M. Mougel, on aurait pu, peut être, envoyer ce signal qu'on a tout de suite compris qu'il y a évidemment une urgence sociale à traiter dans cette ville. Voilà, bon pour cette raison, mais plus globalement, parce que évidemment c'est un budget qui fondamentalement permettra d'autres choix à venir pour la prochaine équipe municipale, nous allons nous abstenir. »

B. WEISBECKER : « Bien, M. Pedretti, juste une précision sur le discours que vous avez tenu. J'en ai discuté tout à l'heure, moi j'estime que le CCAS ne sera pas suffisant et qu'il faudra une disposition municipale forte. Néanmoins, le conseil d'administration du CCAS se réunit la semaine prochaine, je crois, le 23, et je peux vous annoncer que les crédits alloués à l'aide sociale directe ont été doublés. Donc c'est déjà une disposition qu'on a prise. »

L. BAYART : « Moi c'était sur la gare de Leffrinckoucke, je reviens sur un point, une question qui a été posée précédemment. A l'époque, entre la rénovation et ce qui est devenu maintenant quelque chose de neuf, j'avais posé la question, on a payé presque 65 000 € de mémoire pour un cabinet d'étude qui avait fait une projection. J'avais demandé si c'est la ville qui avait mal rédigé son cahier des charges ou si c'était l'architecte qui avait mal fait son boulot ? Parce que finalement on a quand même payé pour un devoir de conseil et on ne l'a pas eu. Et deuxièmement, toujours dans la même foulée, de combien est finalement la différence entre la rénovation et la construction à neuf que la ville va devoir payer ? »

B. WEISBECKER : « Bien, je ne vais pas défendre à mort l'architecte, mais il a quand même perçu les choses quand on a commencé à démonter le plancher. C'était un vice caché finalement, qui n'était pas visible parce que les murs au lieu d'être chaînés, vous savez c'est quand les briques s'encastrent, ils étaient droits, « touche, touche » quoi. Et donc cela a été décelé quand on a commencé à démonter le plancher du 1^{er} étage. Il ne pouvait pas le savoir. Bon, on a réagi tout de suite en se disant que, d'ailleurs déjà pour des raisons de sécurité, on ne pouvait pas aller plus loin, qu'il fallait remettre cela, et donc, si on voulait aboutir à une gare, il fallait la démolir et en faire une neuve. Je pense que le surcoût, à mon avis, va être aux alentours, enfin je ne sais pas, peut être que Patrice Berteloot pourra le dire mieux que moi. »

P. BERTELOOT : « S'agissant de la gare, il faut rappeler que, au départ, l'option était la réhabilitation et, comme vous l'avez dit, à la faveur des premiers travaux de démolition nécessaires au désamiantage, sont apparus les désordres évoqués. Dès lors, il y avait deux scénarios. On pouvait continuer l'opération de rénovation, mais il y avait des travaux de consolidation du bâtiments telles, que cela coûtait plus cher que la version démolition/reconstruction. C'est donc pour cela que cette option a été choisie. Alors les surcoûts correspondent à quoi ? Ils correspondent aux premières dépenses engagées, les démolitions partielles, le désamiantage, et puis quelques honoraires et frais d'étude qui doivent se chiffrer tout cela autour d'une centaine de milliers d'euros. Mais si on avait gardé l'option rénovation, c'était bien plus que cela. »

L. BAYART : « Vous n'avez pas répondu à la première question. Il a fait une étude, il est quand même en capacité de nous donner les conseils dans la mesure où la ville avait bien rempli son cahier des charges et que l'architecte ne faisait pas de réserves quant à l'étude qu'il rendait, pour moi il a une responsabilité dedans. »

P. BERTELOOT : « C'est toujours facile à dire après coup. Il y a un vieux dicton qui dit que : c'est quand on voit le sexe qu'on sait que c'est un mâle. Là c'est pareil. Rappelez-vous la gare comment elle était. Tous les murs extérieurs étaient enduits. On ne voyait rien, on ne voyait pas les problèmes de chaînage. Je sais bien, mais vous savez, il y a un autre dicton qui dit : qu'on ne fait pas une jeune fille avec une grand-mère. Et en l'occurrence la grand-mère, gare de Leffrinckoucke, était en mauvais état, mais cela il a fallu commencer les démolitions pour s'en apercevoir. »

B. WEISBECKER : « Cela me rappelle Pierre Banco, ça. Ce n'est pas avec un âne qu'on fait un cheval de course. »

N. HENNI : « Simplement pour nous rappeler, si vous le voulez bien, le nom de l'architecte, le cabinet qui a eu ? »

B. WEISBECKER : « Le cabinet qui a exercé là-bas ? L'architecte c'est M. Carton. »

Délibération n° 4_7

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP).

L'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités de planifier la mise en œuvre des investissements sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette procédure dite « Autorisation de programme et Crédit de paiement » favorise une gestion pluri-annuelle des investissements, et une meilleure lisibilité budgétaire.

Il est proposé de réviser en AP/CP les deux dossiers suivants :

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	Révision 2019	Montant actualisé	réalisé en 2018	Réalisé en 2019	CP 2020
AP.01 Scénographie du Fort des Dunes	1 270 000,00 €	30 097,10 €	1 300 097,10 €	84 545,42 €	635 552,49 €	580 000,00 €
AP.02 Réhabilitation de la gare	632 000,00 €	108 247,90 €	740 247,90 €	17 267,10 €	108 980,80 €	614 000,00 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et les fonds de concours.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (7 abstentions : S. THOMAS-QUENSON, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N HENNI, L. BAYART)

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

DÉCIDE de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, jusqu'à l'adoption du budget 2021, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 4_8

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Il est proposé de compléter les subventions des associations locales et autres organismes qui ont été versées conformément au décret du 16 mars 2020 autorisant monsieur le Maire à procéder au mandatement par décision pour un total de 141 332 €.

Les montants retenus sont repris ci-dessous, et l'ensemble représente la somme de 217 016 €.

Aduges : 210 000 €

Service enfance Jeunesse : 7 016 €

Par ailleurs, la subvention de la ville au CCAS est de 150 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (7 abstentions : S. THOMAS-QUENSON, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE, N HENNI, L. BAYART)

ACCORDE de verser aux associations, organismes et CCAS, les subventions reprises sur la présente délibération, sous réserve de la production de l'ensemble des documents demandés.

DIT que les crédits figurent au budget primitif 2020

M. PEDRETTI : « Non, j'ai oublié d'amener les chiffres concernant le Service Enfance Jeunesse, mais je pense que la subvention était la même l'année dernière. Oui le CCAS aussi on l'a déjà dit, mais sur le service Enfance Jeunesse ? L'Aduges aussi c'était à 210 000 €. »

Délibération n° 4_9

MARCHÉ D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, d'un marché public et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de commande publique,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu l'appel public à la concurrence publié le 11 mai 2020 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme de dématérialisation *marchés-sécurisés*, relatif à un appel d'offre pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux,

Vu les offres reçues le 12 juin 2020,

Vu le rapport d'analyse présenté le 18 juin 2020 en Commission d'Appel d'Offres, attribuant ledit marché à la société ENGIE SOLUTIONS pour un montant HT annuel de 180 583,05€.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, avec la société ENGIE SOLUTIONS, sise 10 avenue de l'Horizon à Villeneuve d'Ascq, pour un montant annuel HT de 180 583,05€.

M. PEDRETTI : « *Non, je m'interrogeais simplement, là encore, c'est parce que les circonstances ne permettaient pas une commission que cette question n'a pas été discutée préalablement ?* »

B. WEISECKER : « *La réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu ce matin, l'exposé a été fait. Il est évident que, évidemment, selon les circonstances actuelles on n'a pas réuni tout le monde, mais néanmoins cela a été fait dans les règles. Nous avons constaté quand même, comme tout le monde, certains manques de la société Idex, et heureusement, le marché qui a été passé là, assure la ville de Leffrinckoucke d'un suivi beaucoup plus, j'allais dire, près des opérations. Et avec une mise en exergue de la nécessité d'économies, bien sûr, à réaliser sur les différents postes qui sont là attribués. Bon, on avait constaté des désagréments, la piscine à ozone qui avait été mise en route nécessitait une conduite technique irréprochable. Là, nous avons vu qu'avec le marché qui nous est proposé, nous avons mis l'obligation de référer au constructeur, pour tous les domaines qui sont abordés. Je vais vous donner un exemple, je pense au système de filtration à la piscine, bon Idex pouvait, dans le marché précédent, s'adresser à qui il voulait. Là, c'est terminé. C'est le constructeur, celui qui a réalisé le filtre qui va devoir changer les éléments du filtre. Même chose pour le reste du matériel. Donc, on est devant un marché qui est beaucoup plus avantageux pour la ville, et qui va rassurer, quand même, et les services techniques, et les usagers. Parce que cela avait, vous le savez très bien, occasionné pas mal d'arrêts de la piscine, donc un manque à gagner aussi, et voilà. Donc, on peut estimer qu'avec cela on sera quand même mieux couvert.*

QUESTIONS ÉCRITES.

Questions du groupe « Leffrinckoucke Autrement ! »

1) Aides pour les élèves décrocheurs.

« Des aides conséquentes s'inscrivant dans le cadre du Plan "vacances apprenantes" avec notamment les mesures "écoles ouvertes" et "écoles buissonnières" seront lancées sous peu par les services déconcentrés de l'État en région Hauts de France. Ils disposent d'un budget exceptionnel lié à la crise sanitaire afin d'aider les élèves qui ont malheureusement pris du retard pendant cette crise. Il nous semble que la Ville de Leffrinckoucke devrait rapidement se positionner afin de bénéficier de ces moyens pour aider nos enfants en souffrance et leur permettre ainsi de préparer leur prochaine rentrée scolaire. Nous insistons sur la nécessité d'être très réactif car les échéances sont très proches. Envisagez-vous d'y répondre ? Si oui avec quel programme ? »

Pour Leffrinckoucke Autrement Nordine Henni.

B. WEISBECKER : « *Alors M. Pedretti s'est excusé d'avoir envoyé cette question avec un peu de retard mais ce n'est pas très grave. Alors moi j'ai relu ce que nous a envoyé le Préfet du Nord. L'envoi de son courrier date du 11 juin et la réception ici, en mairie, date du 15 juin, on est le 18, alors les dispositions il faudra les réfléchir. Par contre, j'ai lu dans ce qui est proposé, que ces séjours, je cite « ces séjours s'adressent aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans, domiciliés en priorité dans un quartier prioritaire de la politique de la ville mais également en zone rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire. Ils concernent également les enfants en situation de handicap, les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école. » Voilà, je n'ai pas lu tout le reste, mais on s'aperçoit déjà que c'est quand même ciblé et que l'ensemble de la population scolaire vraisemblablement, à moins qu'il y ait des changements ou qu'il n'y ait pas assez de personnes, n'aura droit à cela. Mais, nous allons bien entendu, étudier plus précisément la question avec les services et souscrire à cette action. »*

Questions du groupe « Vivre et Agir à Leffrinckoucke »

1 : de nombreux syndicalistes d'Ascométal ont été plus qu'irrités par les déclarations dans la voix du Nord du Maire ainsi qu'une vidéo sur Facebook du Candidat Adjoint qui parlaient déjà de l'après Ascométal alors qu'il y a encore 350 salariés et que ceux-ci se battent pour sauver l'emploi des personnes restantes, ils regrettent une fois de plus le manque de concertations et de dialogue avec la mairie que pouvez vous leur répondre.

B. WEISBECKER : « *Alors je ne vais pas répondre aux syndicats, M. Bayart, je vais vous répondre à vous, parce que les syndicats ne nous ont pas contactés. Ils nous ont contacté il y a quelques mois en nous demandant, surtout, de ne pas envenimer les choses, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, et nous avons*

répondu scrupuleusement à leur demande. On a toujours été à l'écoute, ils ont notre numéro, ils peuvent nous joindre tout de suite si ils veulent, il n'y a pas de problème. Quant aux déclarations que j'ai faites dans l'excellent confrère La Voix du Nord, dans un petit cadre là, je vais vous relire le passage qui est incriminé. « Pour redonner de l'air aux finances de Leffrinckoucke, Bernard Weisbecker place ses espoirs dans les retombées fiscales du futur parc éolien offshore et dans le développement du solaire : « EDF cherche des terrains pour du solaire. On pourrait travailler sur les friches en devenir », suggère-t-il en pensant à l'ancienne aciérie et d'autres bâtiments de l'usine des Dunes. » Je ne pense pas, voyez, que cela signifie, enfin cela s'arrête là, que je demande la fermeture de l'usine des Dunes et que je veux virer les 340 personnes qui restent. Je veux simplement et tout naturellement qu'ayant appris la fermeture de l'aciérie, rappelez-vous que j'ai fait un arrêté interdisant la fermeture de l'aciérie, et je suis passé d'ailleurs au tribunal qui m'a condamné, évidemment, je savais que cet arrêté n'allait pas être suivi d'effets. Mais c'était une action qui voulait s'inscrire dans le cadre de la défense de l'usine. J'ai été condamné, pour votre information personnelle, à 1 500 € d'amende. Voilà comment on défend les ouvriers, comment la justice défend les ouvriers, puisque elle condamne un maire qui défend l'usine à payer, d'ailleurs des frais supplémentaires à ce qui était demandé, puisque c'était Asco Industries qui demandait 1 000 €, ils ont obtenus 1 500 €. Bon, c'est très bien, vous voyez comment l'usine est défendue. Par contre, la responsabilité qui est la mienne, m'oblige à dire aux candidats, aux futurs candidats, ceux qui vont se frictionner dans une dizaine de jours : il y a des solutions. Vous avez entendu, tout à l'heure, les craintes sévères que nous avons avec, déjà – 240 000 € et donc le laminoir qui suit. M. Bayart, vous le savez, ce n'est pas en ayant des cris d'orfraie qu'on va changer la chose. Le laminoir, la décision est d'ores et déjà prise, il va fermer, et dans la suite, c'est fait, et dans la suite des événements, nous allons toucher moins de taxe. Donc cela c'est cuit ! Bon, le reste de l'usine, c'est à dire le traitement thermique, nous en avons discuté avec le grand patron, on vous a déjà fait c'est exposé là. Maintenant, moi je suppose que la nouvelle municipalité va reprendre contact avec le patron sur le maintien de l'usine. La crise Covid et la crise économique, je ne sais pas ce que cela va donner. Vous voyez un peu tout ferme. Alors, la métallurgie, ce n'est pas ce qui est à la pointe. Maintenant, j'ai aussi entendu qu'on disait qu'il fallait préserver une économie nationale, alors est-ce qu'on va préserver des sites qui étaient un peu..., je n'en sais strictement rien. Par contre ce que je sais, et cela je le dois à la présidence de l'agence d'urbanisme, et le SCOT que j'ai menés, c'est que j'ai rencontré les tenants d'EDF qui m'ont demandé s'il y avait des terrains disponibles dans la région pour mettre des centrales solaires. Je leur ai dit attendez, là on peut peut être résoudre une affaire tous ensemble. Est-ce que, et d'ailleurs, vous savez je participe aussi aux réunions de l'EPF, l'Établissement Public Foncier, qui s'occupe depuis 30 ans des friches. Si vous retournez en arrière, vous aurez l'exemple de, comment s'appelait cette entreprise qui a fermé, dont les terrains étaient totalement, oui c'était dans le Pas-de-Calais, c'était Métaleurop, voilà. Métaleurop partie du jour au lendemain, tous les frais ont abouti à l'État, à nous. C'était à nous de payer, la décontamination, la remise en état des terrains, etc. Aujourd'hui nous avons une chance. D'un côté il y a encore un exploitant privé, de l'autre côté il y a, éventuellement, un projet, de notre côté à nous il y a l'EPF qui, du coup, n'aurait pas à supporter tous les frais, et il y a aussi la commune de Leffrinckoucke qui, au bout du compte, si on arrive à rendre ce terrain plus écolo entre guillemets, nettoyé, enlevé de toutes les saloperies qui s'y trouvent, si on le rend à l'industrie, si on y met un parc solaire qui, lui, ne fait pas de pollution, c'est quelque chose en plus qui ne fait pas de bruit, pas de pollution et qui va générer des ressources pour la ville de Leffrinckoucke. Je ne pense pas que ce soit idiot. Je pense que vous feriez bien, tous ici, de réfléchir à cette question. Et au lieu de dire : vous voulez fermer l'usine des Dunes. Dites : mais M. le Maire, ce serait bien qu'on ouvre un parc solaire sur ce qui reste de l'usine des Dunes. Voilà comment moi je le vois. La deuxième chose, et je vous le dis encore une fois, le parc éolien qui est en mer va susciter des oppositions, des oppositions de principe. Et vous allez avoir : bah, c'est moche, il ne faut pas mettre cela là, les oiseaux vont mourir, les fonds marins vont être perturbés. Bon, il existe des solutions pour que cela marche mieux. Mais il y a aussi en question, et vous allez dire que je suis très terre à terre, mais c'est mon rôle aussi de préserver les finances de la ville, même dans le futur. Là, vous jouez tout de suite 400 000 € de recettes annuelles. Et, pour le coup, ceux qui veulent investir dans le social à Leffrinckoucke, ils seront bienvenus de les avoir ceux-là. Alors, je ne sais pas combien pour le solaire, mais 400 000 € pour l'éolien, 2 ou 300 000 € pour le solaire, bon. Je pense que les futures municipalités auraient du grain à moudre. Je ne veux pas fermer l'usine des Dunes, mais mettez vous cela dans le crâne. Comment voulez-vous que je puisse moi, né à Leffrinckoucke, qui a toujours vécu sous l'ombre de l'usine des Dunes, puisse me satisfaire d'une fermeture de l'usine. Non, il faut continuer à se battre évidemment, et à rester en lien avec les employés qui sont là, mais encore faut-il savoir ce qu'ils veulent. A côté de l'usine des Dunes, il y a Valdunes qui fait partie de..., alors là, c'est encore plus la bouteille à l'encre. Là vous avez une direction quand même chinoise. Bon, semblerait-il, aux dernières nouvelles, qu'ils veulent s'implanter un peu mieux en Europe et que cette usine leur donnerait les moyens. Bon, maintenant je vous le vends au prix où je l'ai acheté. Donc voilà, actuellement moi j'en suis là, est-ce qu'il faut faire un grand raout, un ramdam sur toute la population ? Alors vous avez 340 employés, l'usine qui a été mise en cause dans le valenciennois c'est déjà beaucoup plus, ce sont des usines beaucoup plus neuves, ce sont des usines qui ont eu des promesses, et qui vraisemblablement ne sont pas tenues. Bon, nous, nous avons une usine qui a 110 ans, qui n'était plus dans la compétitivité mondiale, il faut bien l'admettre, alors on a préféré faire les investissements ailleurs, ils ont été faits du côté de Valenciennes, ils ont été faits ailleurs, donc voilà, je ne peux pas vous en dire plus. M. Bayart, je sais que je ne réponds pas à votre question mais ce sera ma réponse. »

M. BAYART : **Inaudible.**

P. BERTELOOT : « *A partir du moment où vous me mettez en cause, c'est quand même normal que j'ai un droit de réponse.* »

Inaudible.

P. BERTELOOT : « *Jusqu'à présent il n'y a que moi qui ait été mis en cause, donc vous comprendrez que c'est quand même normal que...* »

Inaudible.

P. BERTELOOT : « *Je ne veux pas m'octroyer, je le demande.* »

Inaudible.

P. BERTELOOT : « *Il a peut être raison, mais c'est trop simple aussi de insidieusement mettre en cause une personne sans lui donner les moyens de se défendre.* »

B. WEISBECKER : « *Bon, écoutez, je vais trancher, je suis le maire encore, pour quelques temps, donc, non, il n'y aura pas de réponse. M. Bayart a raison sur ce coup là. M. Bayart, vous m'avez demandé en question deux un mot de départ, eh bien non ! Vous ne l'aurez pas ! Voilà, je vous remercie pour votre écoute, on va se quitter bientôt. Je vous souhaite à chacun la meilleure réussite dans vos projets, et je souhaite surtout que vous réfléchissiez à tout ce qui se dit, parce que cela n'a pas été dit dans un esprit partisan, vous l'avez vu, les discussions sont quand même de bon niveau. Réfléchissez bien, réfléchissez bien, à ce qui nous attend, et essayez d'y répondre. Essayez, parce que réussir c'est difficile, mais essayez au moins. Voilà, bonnes vacances pour ceux qui partent en vacances, et n'oubliez pas non plus qu'il y a ce vote du 28 juin auquel nous aurons besoin de votre participation. Il faut que vous vous inscriviez aux bureaux de vote, parce que sinon on aura du mal à tenir les bureaux de vote. Voilà, bonne soirée, il y a des signatures à faire.* »

L'ordre du jour est épuisé M. le Maire clôt la séance.

G.M. LEMAIRE

J.P. MOUGEL

C. DEHAESE

M.L. LAVALLEE

S. THOMAS

P. BERTELOOT

S. DEMARTINECOURT

A.M. VERHEECKEN

J.P. TRIQUET

H. ZERRIF

V. HENOCQ

C. D'HORDAIN

M. PEDRETTI

F. LAILLANT

N. HENNI

A. LHOMME

L. BAYART